
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

(48^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du vendredi 8 août 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. Discussion d'une motion de censure (p. 4147).

MM. MM. Roland Dumas,
François Bachelot,
Alain Lamassoure,
Rémy Auchedé,
Robert-André Vivien.

Rappel au règlement (p. 4162)

MM. Jean Le Garrec, le président.

Reprise de la discussion (p. 4163)

M. Yvon Briant.

M. Jacques Chirac, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi des explications de vote et du vote à la prochaine séance.

2. Ordre des travaux (p. 4166).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

DISCUSSION D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par M. Pierre Joxe et soixante-seize membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la liberté de communication, modifié par les amendements et sous-amendements déposés ou acceptés par le Gouvernement.

Ce texte a été inséré en annexe au compte rendu de la troisième séance du 5 août 1986.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée au cours de cette même séance.

La parole est à M. Roland Dumas, premier orateur inscrit.

M. Roland Dumas. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de la culture et de la communication, monsieur le ministre de l'intérieur, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le Gouvernement, pour la cinquième fois au cours de quatre mois environ d'existence, a engagé sa responsabilité et usé de l'article 49-3 de la Constitution. Vous conviendrez qu'il en banalise l'usage - ce qui est fort regrettable - mais en même temps il nous permet de magnifier la motion de censure.

En effet, la réplique à cette procédure était naturelle. Elle nous donne l'occasion - sans doute la dernière de cette session - non seulement de débattre du projet de loi qui nous est soumis, mais d'examiner la politique générale du Gouvernement.

Permettez-moi tout d'abord d'observer que le Gouvernement aura, au cours de cette session extraordinaire, battu deux records. Le premier est celui de la rapidité des débats : la précédente utilisation de l'article 49-3 est intervenue sur le projet de privatisation après une discussion qui a duré trente-quatre minutes, rapports compris. Le deuxième record est historique : il vient de le réaliser sur le projet qui nous est actuellement soumis puisque, pour la première fois dans l'histoire de la République, il ne sera pas discuté au fond d'un projet touchant à une liberté publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il faut donc s'interroger, mesdames, messieurs, sur les raisons de cette attitude. Je distinguerai pour ce faire le prétexte du véritable mobile.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-dix-sept signatures suivantes :

MM. Joxe, Jospin, Dumas, Sapin, Lejeune, Mme Leroux, MM. Lacombe, Beauvais, Dhaille, Laurain, Douyère, Belorgey, Anciant, Colonna, Mme Lalumière, MM. Alain Barrau, Chapuis, Durupt, Labarrère, Porthault, Clerf, Mme Roudy, MM. Lauris-ergues, Oehler, Mme Frachon, M. André Ledran, Mme Stievenard, M. Auroux, Mmes Osselin, Lecuir, MM. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Bassinet, Bellon, Proveux, Alain Richard, Derosier, Mexandeu, Mme Sicard, MM. Bêche, Malandain, Alain Vivien, Bartolone, Schwarzenberg, Calmat, Wacheux, Adevah-Pœuf, Pezet, Strauss-Kahn, Le Garrec, Giovannelli, Guyard, Mmes Cresson, Neiertz, Trautmann, MM. Sueur, Bourguignon, Chupin, Fizbin, Schreiner, Emmanuelli, Queyranne, Bonnemaison, Lang, Stirn, Michel Berson, Chauveau, Billardon, Puaud, Prat, Mahéas, Michel Hervé, Worms, Chanfrault, Bonrepaux, Dessein, Le Baill, André Borel.

Le prétexte invoqué par M. le Premier ministre a été l'« obstruction sans précédent » - je le cite - qu'aurait faite le groupe socialiste au Sénat. Ce point mérite quelque explication.

« Obstruction sans précédent ! », dit-il. Auriez-vous oublié ce qui s'est passé dans cette enceinte entre 1981 et 1986, lorsque trois de nos collègues, avantageusement baptisés « les trois inousquetaires », s'employaient à faire durer des débats qui portaient sur des questions essentielles ? Qu'est-ce qui est le plus obstruant, déposer 1 700 amendements au Sénat sur un projet de loi de 107 articles ou 2 600 amendements sur un projet qui n'en comptait que 45 ? C'est pourtant ce qui s'est passé en 1984 ; en dépit de cette obstruction, à aucun moment le gouvernement d'alors, soutenu par l'ancienne majorité, n'avait usé de l'article 49-3 qui coupe court à toute discussion.

M. Emmanuel Aubert. Il s'est ensuite rattrapé !

M. Roland Dumas. Prétexte encore que celui qui consiste à ne pas discuter les amendements alors que le droit d'amender est un droit fondamental du Parlement dans notre démocratie. Ce qui se dit à l'occasion de la discussion des amendements est, pour la clarté du débat, pour les responsabilités, pour les choix à venir, au moins aussi important que le vote lui-même.

Cherchons ailleurs les vraies raisons de la décision gouvernementale d'user une fois encore de cette procédure.

La vraie raison, mesdames, messieurs, tient dans le fait que le Gouvernement est embarrassé par un mauvais texte. Ne pouvant éluder les difficultés du débat, qu'il a déjà rencontrées devant la Haute Assemblée, il va à l'essentiel en supprimant le débat lui-même.

Aurai-je la cruauté de rappeler à M. le ministre de la culture et de la communication de quels commentaires a été assorti le dépôt de son projet de loi devant la Haute Assemblée ?

Rappellerai-je l'expression utilisée par le président de la commission spéciale, choisi dans les rangs de la majorité, qui a parlé de « l'inexpérience » et de la « jeunesse » du Gouvernement ?

Devrai-je rappeler les excellentes interventions du sénateur Diligent, qui siège dans les rangs de la majorité actuelle, qui déclarait dès l'ouverture des discussions : « Il eût mieux valu négocier pour obtenir un texte meilleur » ?

Evoquerai-je encore l'absence, au cours du débat, des sénateurs spécialisés, comme le sénateur Cluzel ?

Aurai-je la cruauté aussi de citer les pages 139, 140 et suivantes du rapport fait par l'un des vôtres, messieurs de la majorité, M. Gouteyron, pour apprécier l'opinion qu'il porte sur votre travail, monsieur le ministre de la communication ? S'interrogeant sur les références faites à telle ou telle loi, il s'est demandé pourquoi le ministre de la culture et de la communication visait l'article 3 de la loi de juin 1986 pour finalement conclure que la loi de juin 1986 n'avait rien à voir en la matière. Jamais, au grand jamais, pareil camouflet n'avait été infligé à un gouvernement qui, lorsqu'il s'exprime par la voix de son Premier ministre ou de ses ministres, a plein la bouche des mots « professionnalisme » et « sérieux » ! Je comprends, dans ces conditions, que le ministre de la culture et de la communication se soit posé en martyr, encore que, pour des raisons évidentes, il ait préféré celui de saint Sébastien à celui de saint Denis qui, chacun le sait, selon la légende continuait à parler alors qu'on lui avait coupé la tête ! (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'examinerai donc le projet tel qu'il nous est soumis aujourd'hui dans cette matinée paisible d'août, qui va marquer la fin de cette session extraordinaire, ou presque, pour résumer notre argumentation et justifier notre motion de cen-

sure. Je profiterai de la présence de M. le Premier ministre pour élargir mon intervention, comme je l'ai annoncé, à l'examen de la politique générale du Gouvernement.

Qu'en est-il du projet de loi ? Des améliorations incontestables ont été apportées à ce texte réécrit dans son ensemble par le Sénat. Il était, en effet, grand temps d'admettre qu'il devait comporter un volet social - ce n'est pas au Gouvernement qu'on le doit mais aux sénateurs - un volet social en trois points. Il est incontestable qu'une amélioration a été apportée sur la transparence, sur la suppression de l'administrateur provisoire, sur la concentration et sur d'autres sujets. Autant de compliments qui doivent être adressés à la Haute Assemblée. Mais il n'en demeure pas moins que, même améliorés, un mauvais projet, une mauvaise loi restent un mauvais projet et une mauvaise loi.

D'abord, mesdames, messieurs, ce projet de loi est un tissu de contradictions fondamentales. On ne peut pas en même temps faire l'éloge du secteur public si ce n'est par routine et pour sacrifier aux habitudes, - comme cela a été fait à la fois par le ministre de la culture et de la communication et par le secrétaire d'Etat chargé des P. et T., et proposer sa suppression ou son démantèlement. C'est la louange avant le sacrifice. Vous me faites penser, monsieur le ministre, au vers fameux d'Ovide à propos d'Iphigénie : « Et le roi, malgré lui, l'emporte sur le père ». *(Très bien ! Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

La Haute Autorité, dont vous avez vanté - et cela fut fort bien dit par M. Diligent au Sénat - les mérites et les services, vous en proposez la suppression. Une institution qui marche et qui fonctionne, vous voulez la faire disparaître ! C'est ce qui a conduit M. d'Aubert à se poser cette question à cette tribune : pouvons-nous d'ores et déjà faire confiance à celle qui va la remplacer ? Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que les moyens de la Haute Autorité étaient insuffisants - pourquoi ne pas les accroître ? - et que sa compétence devait être complétée - pourquoi ne pas le faire ? Mais expliquez-moi pourquoi vous voulez la supprimer et la remplacer par une véritable administration dont on ne connaît pas du tout le fonctionnement.

Contradiction, encore, en ce qui concerne Radio France Internationale. Voilà une radio qui fonctionne bien, qui est écoutée dans le monde, qui a parfaitement réussi. Je vous vois sourire, monsieur le Premier ministre, mais M. le ministre de la culture et de la communication pourra confirmer les propos qu'il a tenus devant la commission des affaires étrangères, selon lesquels Radio France Internationale est passée du vingt-cinquième au huitième rang dans le monde. Elle est écoutée par 87 p. 100 des cadres africains alors que la Voix de l'Amérique, que vous semblez prendre pour référence et pour modèle, ne l'est que par 6 p. 100 des auditeurs de l'Afrique.

Comme ministre des relations extérieures, je n'ai jamais été mis en difficulté par Radio France Internationale, et je crois pouvoir dire qu'il en est de même pour mon successeur, comme il en fut de même pour mon prédécesseur. Mais, par volonté systématique de mettre en harmonie vos théories nouvellement libérales et la réalité, vous voulez faire de cet organisme, qui a réussi, la voix de la France, dites-vous. Cela revient à en faire un organisme de propagande. Nous voilà revenus au temps du ministère de l'information au titre duquel était accolé jadis, vous vous en souvenez, la propagande. C'est une situation que la radio britannique, que vous prenez également comme référence, a voulu éviter. Jamais le gouvernement de Grande-Bretagne n'est compromis dans les émissions de la B.B.C.

Demain, vous serez engagé pour le meilleur et pour le pire. Vous sacrifiez là à votre doctrine ; cette doctrine qui se veut libérale dans toutes les directions, aujourd'hui vous lui fixez des frontières, des limites, des bornes ; on ne vous comprend pas. Pourquoi ce qui est valable dans un cas, cesserait-il de l'être dans d'autres cas ? Permettez-moi de dire, monsieur le ministre, vous êtes en réalité un libéral borné.

Autre aspect de votre loi : vous voulez en faire une loi de liberté, dites-vous, mais vous construisez en réalité une fausse fenêtre sur la liberté. Certes, ce sera par la privatisation de T.F.1 une occasion pour un groupe de mettre la main sur un organe influent et puissant, la meilleure et la plus ancienne de nos chaînes de télévision. La liberté n'existera que pour une personne ou un groupe de personnes, mais qu'en sera-t-il de la liberté des utilisateurs, de la liberté des créateurs, de la liberté de ceux qui voudront intervenir sur ces ondes ?

En vérité, il fallait organiser l'émulation, la concurrence à l'intérieur du service public, et c'est ce qui avait été amorcé de 1981 à 1986. Je n'ai qu'à me référer à ce qui a été dit à cette tribune même par certains membres de la majorité, en particulier par M. Yves Guéna - il est des circonstances où l'intérêt supérieur de nos débats doit nous conduire à mettre entre parenthèses les rivalités locales - qui a très justement déclaré que le meilleur garant des libertés, c'est encore l'Etat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Sueur. Il avait bien parlé !

M. Roland Dumas. Vous dites que ce sera une loi d'équilibre entre un secteur privé qui sera fort et un secteur public qui devrait le devenir ou qui le restera. C'est une illusion, monsieur le ministre !

En effet, les arbitrages financiers n'ont pas été rendus ; on ne sait pas comment se répartira la redevance, et pas davantage comment se répartiront les produits de la publicité. Ce que l'on sait, par contre, c'est que, parmi les candidats repreneurs, certains s'expriment avec beaucoup de franchise, je dirai même avec beaucoup de cynisme. L'un d'entre eux ne disait-il pas il y a quelques jours : « La reprise de TF 1 par le privé sera une excellente affaire. » Il ajoutait même, dans un langage qui lui est familier, que ce serait une affaire « juteuse ».

Vous allez grossir un secteur privé qui comprendra deux, trois, quatre chaînes - peut-être davantage encore si l'on en croit l'avis du rapporteur - et vous allez laisser vivre à leur côté un secteur public - essentiellement Antenne 2 et probablement FR 3 lorsque vous aurez terminé vos études - dont les ressources seront exsangues puisque vous plafonnez déjà pour 1986 et 1987 les ressources publicitaires au niveau où elles se trouvent.

M. François d'Aubert. Pas en 1986 ! Vous avez mal lu le texte !

M. Roland Dumas. Vous plafonnez les ressources publicitaires d'Antenne 2 au niveau où elles sont en 1986.

M. François d'Aubert. Non, pas du tout, vous n'avez pas lu l'amendement sur le sujet !

M. Georges Hage. C'est vous, monsieur d'Aubert, qui ne connaissez pas le texte !

M. Roland Dumas. Il est vrai qu'il vient d'arriver !

De l'avis de tous les spécialistes, le trou financier d'Antenne 2 sera pour 1986 d'un milliard de francs et se situera en 1987 entre 1,5 milliard et 2 milliards de francs. Cela a provoqué du reste la légitime inquiétude de M. Barrot, président de la commission des affaires culturelles, qui s'est exprimé sur ce sujet en diverses occasions.

M. Jean-Pierre Sueur. Absolument !

M. Roland Dumas. Un secteur public, oui, mais un secteur public exsangue, demandeur, qui ne sera pas en mesure d'assumer les obligations qui seront les siennes, notamment en matière de création.

Voilà, mesdames, messieurs, pour quelles raisons, rapidement résumées, le groupe socialiste votera cette motion de censure.

Sans dépasser le temps qui m'a été imparti, je voudrais aborder maintenant des aspects de politique générale. Ce n'est du reste pas sorti du sujet. M. le Premier ministre ne disait-il pas l'autre jour que ce projet de la communication audiovisuelle s'insérerait dans l'ensemble des projets du Gouvernement, et lors de sa conférence de presse du 23 juillet dernier, il annonçait qu'avant la fin de l'année la France aurait un autre système de valeurs. Cette réflexion importante mérite un commentaire, vous en conviendrez.

Je ne doute pas, monsieur le Premier ministre, de la volonté de votre gouvernement d'instaurer un nouveau système de valeurs. Je n'en doute pas, mais je la redoute. Les premiers actes de votre gouvernement, les actes politiques accomplis depuis quatre mois nous donnent, en effet, à penser à quel système de valeurs vous voulez vous référer. Je m'interroge et je vous interroge pour savoir si ce nouveau système de valeurs, que vous voulez donner à la France, ne constitue pas, en réalité, un changement fondamental qui nous fera tourner le dos à ce que sont les vraies valeurs de la démocratie dans ce pays.

M. François d'Aubert. Quel manque de nuance !

M. Roland Dumas. A cet égard, j'examinerai essentiellement trois thèmes : les institutions de la République et les libertés, la politique économique et sociale et la politique de solidarité.

Nos institutions d'abord. Permettez-moi de m'interroger et de m'inquiéter à ce sujet. J'ai déjà dit ce qu'il fallait penser, à mon avis et du point de vue de l'opposition, de la méthode que vous utilisez à l'égard du Parlement.

Jamais dans l'histoire parlementaire, une assemblée élue au suffrage universel n'aura été traitée avec autant de désinvolture. Mais le vent qui souffle en ce moment n'atteint pas seulement l'institution parlementaire. Je veux parler de l'opinion exprimée ici même sur le rôle du Président de la République. Quelle a été, en effet, l'attitude d'un grand nombre de parlementaires à l'égard du chef de l'Etat et de sa décision du 14 juillet dernier, de ne pas signer le projet d'ordonnance sur la privatisation.

La cohabitation - puisque tel est le mot à la mode - a révélé aux Français une nouvelle pratique de nos institutions. Loin de comporter un risque de blocage de ces institutions, comme d'aucuns pouvaient le penser, elle a marqué, me semble-t-il, une étape fructueuse de la vie politique de notre pays pour qui veut tout au moins juger avec objectivité de l'épisode récent touchant au texte sur la privatisation.

Averti, dès le mois d'avril dernier, par le chef de l'Etat qu'il ne signerait pas cette ordonnance, et qu'il suggérerait la voie parlementaire, le Gouvernement, moins que quiconque, n'a pu prétendre avoir été pris au dépourvu.

Le prétendu retard invoqué, s'il existe dans ces conditions, n'est donc imputable qu'au Gouvernement lui-même. Au demeurant y eut-il retard ?

Je constate qu'après quatre semaines la loi est désormais promulguée dans les formes normales. Elle a été votée - et Dieu sait que je m'en suis plaint il y a quelques minutes ! - en douze jours ; elle n'a pas été déferée au Conseil constitutionnel, ce qui n'a ajouté aucun retard supplémentaire, alors que les ordonnances qui auraient été rédigées en empruntant l'autre voie auraient certainement été soumises au Conseil d'Etat. Ce recours devant le Conseil d'Etat n'aurait pas été suspensif, mais il aurait créé, n'en doutez pas, une longue période d'incertitude dont l'effet aurait été équivalent. Il n'y a donc pas eu de retard.

Par ailleurs, agissant comme il l'a fait, le Président de la République était dans son rôle, c'est-à-dire celui d'arbitre suprême des intérêts supérieurs de la nation. N'est-ce pas comme cela qu'il faut l'entendre et n'est-ce pas comme cela que l'entendait M. Michel Debré lorsque, commentant l'article 38, il écrivait (il est vrai que c'était en 1960 !) : « Grâce à cette loi en conseil des ministres, les ordonnances pourraient être prises, soumises à l'approbation du Président de la République qui sera ainsi, en dernier ressort, juge de l'opportunité, enfin, une fois approuvées, appliquées sans tarder. » Je tiens la référence à votre disposition.

C'est assez dire, mesdames, messieurs, que je regrette, que je déplore les attaques injustifiées menées sur ce thème à la fois par M. Messmer, gaulliste de bon aloi, et par M. François d'Aubert qui m'excusera de ne pas le ranger dans la même catégorie politique. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Personne, je dis bien personne, n'a intérêt, pour la France, pour le présent comme pour l'avenir, à s'en prendre à la personne ou à la fonction du chef de l'Etat. Il est vrai que, parlant aujourd'hui de ce problème, je suis obligé de constater que les turbulences de la cohabitation se sont déplacées vers d'autres horizons.

Les craintes que je viens d'exprimer à propos des attaques menées par la majorité contre le chef de l'Etat, je pourrais les reprendre à propos du Conseil constitutionnel.

Voilà une instance que le parti socialiste n'a pas souhaitée, en tout cas n'a pas créée, qu'il n'a même pas approuvée...

M. Eric Raoult. Vous l'avez combattue !

M. Roland Dumas. ... dont l'attitude nous a paru longtemps suspecte, mais dont nous respectons les décisions.

M. Eric Raoult. Depuis quand ?

M. Roland Dumas. Depuis toujours !

M. Eric Raoult. Ah bon ?

M. Roland Dumas. Et voilà que, brûlant sans pudeur ce que vous avez adoré, des remarques acerbes viennent des travées de la majorité : M. Gaudin s'inquiète, M. Toubon bougonne, M. Péricard suspecte et M. Léotard se plaint.

Je comprends, messieurs, votre mauvaise humeur, mais vous ne devez vous en prendre qu'à vous-mêmes. Ce sont vos erreurs qui sont à l'origine des décisions du Conseil constitutionnel. Mais votre attitude à l'égard de ce dernier est inquiétante. Elle est même inadmissible. La France est un pays de droit. Un Etat de droit se construit pierre à pierre, jour après jour. Respectons le Conseil constitutionnel, juridiction suprême indispensable à notre équilibre démocratique. Respectez-le, comme nous-mêmes nous l'avons fait dans le passé. Faites-le même s'il vous en coûte.

J'aborderai maintenant, monsieur le Premier ministre, le problème des libertés.

Vous avez, comme nous-mêmes, suivi, j'en suis sûr, avec beaucoup d'inquiétude les événements de ces derniers jours. Que des individus se déplaçant en voiture ou en motocyclette puissent être abattus dans des conditions délicates à examiner, sur lesquelles il faut laisser le soin à la justice de faire la lumière, voilà qui est préoccupant.

M. Eric Raoult. Quel rapport avec l'audiovisuel ?

M. Roland Dumas. L'événement survenu à Fontenay remplit d'inquiétude. Il fait suite à d'autres événements aussi douloureux. C'est un drame, bien évidemment pour la victime, mais aussi pour ce policier qui avait le même âge que la victime et dont l'attitude immédiatement après le drame témoigne que, pour lui aussi, quelque chose a été brisé.

Je laisse la justice faire son métier et examiner avec soin ce qui pourrait constituer après coup des habillages plus ou moins habiles destinés à camoufler ou à transformer ce que l'on appelle communément des bavures.

M. Eric Raoult. Et Greenpeace ?

M. Roland Dumas. J'aborderai ce problème sous un autre angle en insistant sur la nécessité, monsieur le Premier ministre, de garder une attitude responsable.

Vous observerez que le groupe socialiste de l'Assemblée nationale n'a exercé de recours devant le Conseil constitutionnel que pour l'une des cinq lois concernant la sécurité et le terrorisme. C'est assez dire que nous comprenons que, dans certaines conditions, la législation puisse être renforcée, à condition que les libertés publiques soient respectées.

Mais, monsieur le Premier ministre, mon propos va au-delà de cette constatation. Je veux appeler l'attention du Gouvernement sur le fait qu'il est des commentaires qu'il faut éviter : il n'est pas possible, laissant libre cours à un langage sécuritaire échevelé, de dire tout et n'importe quoi. De dire notamment que toutes les exactions et toutes les erreurs seront absoutes quoi qu'il arrive...

M. Alain Griottaray. Personne n'a dit cela !

M. Roland Dumas. ... et que les membres des services de police pourraient être protégés, quoi qu'ils fassent.

M. Alain Griottaray. Personne n'a dit cela !

M. Roland Dumas. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de l'intérieur, il est des mots qui tuent. Il faut faire attention à ne pas les prononcer à tort et à travers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Permettez-moi d'évoquer rapidement deux autres sujets. Cette motion de censure qui sera la dernière de cette session pose le problème de la politique générale du Gouvernement.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je ne le conteste pas, mais tous les arguments ne sont pas obligatoirement convenables.

M. Roland Dumas. Je dirai un mot de votre politique économique et sociale. Vous bénéficiez d'une chance exceptionnelle en 1986...

M. François d'Aubert. Vous ne dites rien du Carrefour du développement ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roland Dumas. Nous en parlerons quand vous voudrez. Mais je ne pense pas que ce soit le lieu ni l'instant.

Je disais donc que la conjoncture internationale de 1986 offrait une chance exceptionnelle. Le dollar est passé de 9 francs en 1985 à 7 francs en 1986, le prix du pétrole de 27 dollars à 15 dollars. Vous allez profiter d'un allègement de la facture pétrolière de l'ordre de 66 milliards de francs. Qu'allez-vous faire de cet avantage ?

Allez-vous relancer l'économie et notre appareil industriel ? Au moment où s'annonce, de l'avis de tous les experts, une période de récession, vous ne pourriez plus bénéficier du contre-choc pétrolier et, vous allez, semble-t-il, à vau-l'eau. L'illusion lyrique du début de printemps 1986 se dissipe, vous butez maintenant sur les dures réalités, comme le mentionnait hier encore M. le ministre des affaires sociales, M. Philippe Séguin, dans son interview au journal *Le Monde*.

Le chômage ? Envolés les 350 000 emplois nouveaux qui devaient être créés par le patronat. Vous avez cependant réglé la facture en faisant une politique inégalitaire et orientée dans un seul sens, vous avez pris toutes les mesures que vous aviez annoncées, le chômage est devenu, apprend-t-on aujourd'hui, incompressible au niveau de 2 500 000 chômeurs. Vous avez recours à ce que M. Pierre Mauroy, dès 1981, annonçait, c'est-à-dire au traitement social du chômage.

On estime que 160 000 personnes viendront chaque année sur le marché de l'emploi en France. Nous voilà ramenés à la situation de 1981. Vous ne profitez en aucune manière de l'avantage que vous pourriez tirer de la situation internationale que je viens de résumer. Par contre, vous avez, en comprimant les salaires, créé une situation sociale explosive. Croyez-vous qu'il soit convenable de traiter d'un haussement d'épaules ou par un mouvement de C.R.S., comme cela fut le cas l'autre jour aux usines Renault, les problèmes sociaux qui se posent à la classe ouvrière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François d'Aubert. Comment traitait-on les travailleurs de la S.K.F. il y a un an ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roland Dumas. Monsieur le Premier ministre, je conclus en disant que notre inquiétude a aussi pour origine la remise en cause de la politique de solidarité.

Trop de rumeurs, trop de bruits, trop d'initiatives ici et là donnent à penser que la grande conquête de la Libération est menacée dans ses fondements. On parle avec insistance de 100 milliards d'économies sur la sécurité sociale ! Certes, des mesures doivent sans doute être prises pour adapter, réformer. Des régimes particuliers et des régimes spéciaux doivent être revus.

Mais ce qu'a annoncé un ministre responsable sur la révision du statut du personnel de la S.N.C.F., l'amendement, discuté ces jours derniers, de l'un des vôtres, M. Tranchant, amendement écarté pour des raisons techniques et non pas pour des raisons politiques,...

M. Jean Le Garrec. Très juste !

M. Roland Dumas. ... l'amorce d'une nouvelle politique concrétisée par l'adoption d'un autre amendement, les bruits qui circulent, ici et là, sur une privatisation - le mot est à la mode - de la couverture sociale et même sur une couverture sociale à la carte, tout cela nous inquiète gravement, monsieur le Premier ministre. Au-delà du chômage, de la couverture sociale, c'est un grand mouvement, un mouvement profond, né avec la Libération, celui de la solidarité nationale, qui risque d'être remis en question.

Vous nous annoncez un nouveau système de valeurs pour la fin de l'année 1986. J'avais des raisons de dire que cette réflexion venant du chef du Gouvernement nous inquiète.

Pour conclure, monsieur le Premier ministre, je tiens à dire que l'on ne touche pas impunément à l'équilibre économique et social d'une nation. On ne le fait pas sans risque. Nous sommes à la veille des vacances, que je vous souhaite, ainsi qu'à tous les membres du Gouvernement, réparatrices. A la rentrée prochaine, nous nous retrouverons. Le Parti socialiste reprendra son combat contre votre Gouvernement et contre sa politique.

Permettez-moi de vous inviter à méditer cette réflexion d'un très grand historien qui vient de disparaître, Fernand Braudel, qui a écrit dans son livre *L'Identité de la France* :

« L'histoire profonde de la France est remplie de ces mouvements silencieux, continus, de ces régulations. Nul en fait ne les commande. De même, ils traversent l'espace, en lient les parties, les cousent ensemble. »

Je souhaite que vous fassiez votre profit de cette maxime. On peut, monsieur le Premier ministre, changer de politique ; on ne change pas les vraies valeurs d'une grande nation sans risque. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Bachelot.

M. François Bachelot. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le général Bigeard, il y a quelques jours, dans une intervention remarquable par sa spontanéité et sa très grande sincérité, s'est exclamé à propos de l'intervention de mon ami Roger Holeindre : « Il fallait se retenir pour ne pas applaudir ! »

Cette formule résume bien la fausse pudeur de la droite française qui, culpabilisée et anesthésiée pendant des dizaines d'années par le discours socialiste, n'ose pas exprimer son enthousiasme pour la vérité des faits et son mépris pour toutes les formes de propagande. Notre vocation étant de rassembler et de rendre sa fierté à cette droite nationale, nous nous devons de montrer l'exemple par la clarté de notre comportement en mettant nos actes en accord avec nos convictions.

Le groupe Front national - R.N. applaudit, monsieur le ministre de la culture, l'état d'esprit qui a présidé à l'élaboration de votre projet de loi et il le fait sans retenue.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. François Bachelot. La situation de la liberté de la presse et de l'information étant l'une des faiblesses quasi congénitales de la démocratie française, nous ne pouvons que souscrire à votre volonté de la modifier sur les bases des trois principes que vous avez énoncés : indépendance, transparence, concurrence.

Nous ne voterons pas la censure car le Front national n'a pas l'habitude de se battre contre la liberté et votre loi est une loi de liberté. A l'opposé, nous combattrons sans cesse et par tous les moyens démocratiques, ceux qui, comme les socialo-marxistes (*Murmures sur les bancs des groupes socialiste et communiste*) utilisent l'information comme moyen de propagande. Nous avons bien vu et continuons à voir comment fonctionne leur système. L'information doit à leurs yeux remplir une triple mission spontanée : tout d'abord ordonner la totalité des relations sociales autour des mêmes lieux communs pour créer l'apparence d'une opinion unanime ; ensuite, propager des modèles culturels et, enfin, légitimer l'Etat, ceux qui l'incarnent et leur action quotidienne en défendant et illustrant l'ordre établi.

L'information est alors l'élément permanent d'un cycle de conditionnement des citoyens, ce que j'ai appelé le cycle de Krebs du socialisme, tant, dans ce système, la transformation par étapes du nouveau-né en militant socialiste est programmée méthodiquement. A chaque étape, l'emprise idéologique ne se relâche pas, que ce soit au niveau des crèches, de l'école primaire et secondaire, de l'école du parti, de la formation syndicale, de l'université, des maisons de la culture, des multiples associations, du lieu de travail. Et comme tous ces efforts seraient vains si on abandonnait l'individu à lui-même lorsqu'il rentre chez lui, on maintient le contact par l'information dirigée. Nous méprisons toutes ces manipulations comme nous méprisons tout ce qui attente à la dignité et à la personnalité de l'individu.

Cela étant, monsieur le ministre, vous serez sûrement intéressé par l'analyse des représentants de trois millions de Français qui sont bien entendu consommateurs de communication audiovisuelle. N'est-ce pas l'objet essentiel de votre projet que de les satisfaire en leur proposant le meilleur service au meilleur prix ? Cette analyse est très libre. Nous n'avons pas en effet, grâce à notre situation politique, si je puis dire, d'intérêts particuliers à défendre, ni même de situations politiques passant par certaines pesanteurs habituelles qui obscurcissent le débat.

Chacun de son côté, à droite comme à gauche, tente de montrer qu'il a été plus libéral que l'autre. Nous, nous croyons tout simplement que, ni la droite ni la gauche, sous la Ve République, n'ont su établir un équilibre satisfaisant

entre les exigences du libéralisme et les nécessités de communiquer avec son opinion publique. Les pesanteurs sont ensuite théoriques. Elles consistent à rechercher des priorités pour des choix complètement dépassés.

Il est stérile, aujourd'hui, de discuter sur la priorité à donner au contenu ou au contenant, à une information relevant de la responsabilité de l'Etat ou à une information libérée de l'Etat, au service public ou aux chaînes commerciales et entreprises privées, à l'audiovisuel ou à la presse écrite, à la télévision ou au cinéma, à l'argent propre venant de l'Etat ou alors à l'argent repoussant provenant du privé, à la dispersion ou à la concentration des moyens. Pourquoi ? Ces choix sont dépassés car, pour la plupart, ils ont été résolus dans les pays occidentaux. Et nous ne pouvons économiquement nous distinguer en imaginant une troisième voie à la française qui serait suicidaire. Par ailleurs, le problème ne se pose plus aujourd'hui en termes de priorités, de choix, mais en termes de complémentarités. Pour gagner, en effet, le formidable défi de la communication, il faut mettre en œuvre tous les moyens, privés et publics, dont nous pouvons disposer, sans compromettre les autres secteurs de notre économie.

Cette analyse, monsieur le ministre, n'a pas la prétention d'être exhaustive. Nous n'avons pas la certitude de détenir la vérité ; nous avons certaines convictions en la matière. Mais cette réserve me paraît importante, car le sujet dont nous traitons, par sa nature, se prête aux approches subjectives, alors qu'il ne se prête pas au diagnostic global parce que les données sont évolutives, qu'un certain nombre d'inconnues demeurent et qu'il est enfin un pari sur l'avenir, c'est-à-dire plus une affaire de convictions que de vérité. Il faut donc se garder de se mettre en position de figer un développement futur. Dans notre analyse, nous avons la préoccupation de hiérarchiser les objectifs, l'objectif numéro un étant la satisfaction du téléspectateur et de l'utilisateur des télécommunications.

Mon analyse se fera en deux temps. Tout d'abord, et je le précise sans aucun esprit de système, mais tout simplement parce que les faits que je vais évoquer prêtent à conséquence, je ferai quelques remarques sur votre démarche. Ensuite, je répondrai à trois questions de fond.

A la première question - y a-t-il un problème de l'audiovisuel à résoudre en urgence aujourd'hui - je répondrai oui.

A la deuxième - s'agit-il d'un problème exceptionnel qui impose des solutions exceptionnelles - je répondrai non.

Enfin, à la troisième - la solution que vous nous proposez est-elle complètement satisfaisante -, ma réponse sera : vraisemblablement, non.

Tout d'abord quelques remarques sur la forme.

Votre démarche est paradoxale, au moins, à trois titres. Le premier paradoxe, monsieur le ministre, c'est que vous proposez une loi de liberté mais que, pour la faire voter, vous utilisez une procédure autoritaire. Certes, nous sommes persuadés qu'il faut donner au Gouvernement les moyens de l'action, mais jusqu'à un certain point, celui qui consiste à respecter le Parlement. *A contrario* nous sommes également persuadés de la nécessité de préserver tous les droits législatifs du Parlement, jusqu'à une certaine limite : l'obstruction systématique de l'action gouvernementale.

Or, aujourd'hui, il n'est plus question que de procédures autoritaires d'un côté et d'obstruction de l'autre. L'exception est devenue la règle. Une profonde réflexion s'impose pour redéfinir les rapports entre l'exécutif et le législatif. Nous pouvons en parler sereinement au terme de cette session parlementaire, car nous avons assumé notre responsabilité d'opposants avec le souci de ne pas discréditer le Parlement par une attitude partisane. Nous avons combattu les textes qui nous semblaient aller à l'encontre des intérêts des Français et de leurs représentants ; nous nous sommes abstenus lorsque ces textes n'étaient qu'un leurre ; nous avons voté, bien qu'étant dans l'opposition, ceux qui, véritablement libérateurs, allaient vers plus de responsabilité et de liberté pour nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Deuxième paradoxe : vous démontrez l'urgence du problème à traiter, mais vous négligez l'immédiat pour ne proposer que des solutions à moyen terme. A cause de l'inertie des systèmes en place, mais également par votre volonté, en refusant de prendre des mesures pour l'immédiat, vous allez laisser perdurer la médiocrité de la situation actuelle prati-

quement jusqu'aux élections présidentielles. Or nous sommes aujourd'hui, en matière de communication audiovisuelle encore sous un régime de service public. C'est donc de votre devoir de faire respecter non seulement la continuité mais également la qualité de ce service. En particulier, vous avez l'obligation de sanctionner les fautes professionnelles.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. François Bachelot. En matière d'information, le non-respect du pluralisme des opinions est la faute professionnelle principale.

M. Robert-André Vivien. C'est exact !

M. François Bachelot. En la tolérant, vous la banalisez et cela au détriment de tous ceux qui, le 16 mars, ont exprimé clairement leur ras-le-bol de supporter une minorité de pseudo-professionnels préoccupés de faire valoir les pouvoirs qu'elle sert. Prenez garde, faute d'avoir assaini un service public dévoyé, ce que l'on appelle communément faire la chasse aux sorcières, que ces sorcières des temps modernes que sont les propagandistes médiatiques ne vous fassent perdre prématurément le pouvoir, ruinant du même coup tous nos espoirs de conduire les Français sur la voie de la renaissance nationale.

Troisième paradoxe : vous êtes, comme vous l'indiquez vous-même, un libéral qui dérange, mais le paradoxe, c'est que vous dérangez plus vos amis, les membres de votre majorité, que vos opposants. Il suffit, pour s'en rendre compte, d'analyser votre projet de loi après son passage au Sénat. A travers l'acte notarié sénatorial, on distinguait difficilement le souffle libéral. Cela doit nous inquiéter car cette opposition interne laisse présager de grandes difficultés pour l'application de votre loi. Les chantres du « tout-Etat » essaieront de récupérer par les décrets ce que vous avez concédé, fort dangereusement à leurs yeux, par la loi.

Après ces remarques sur la démarche, venons-en aux trois questions de fond.

Première question, y a-t-il un problème de communication audiovisuelle et de télécommunication et y a-t-il urgence à le traiter ? Notre réponse est oui. D'un point de vue politique tout d'abord, l'ambiguïté actuelle des relations entre le pouvoir politique et l'information ne peut perdurer. Sans vouloir à tout prix copier les modèles anglo-saxons et vanter leurs mérites, il nous faut reconnaître que nous avons un certain retard en matière d'indépendance de l'information.

Certes, les fautes professionnelles, comme je l'ai indiqué, sont inadmissibles et doivent être sanctionnées. Mais les mises en garde des leaders politiques à l'adresse de certains commentateurs des médias audiovisuels ne sont pas plus justifiables.

D'un point de vue économique ensuite, le service public non concurrencé a atteint son niveau d'incompétence. Il n'est plus en mesure de répondre aux besoins des utilisateurs et de faire face simultanément à la concurrence internationale.

Pour s'en persuader, il suffit de faire l'analyse de la situation en fonction de quelques critères, dont certains concernent l'audiovisuel et d'autres les télécommunications. Premier critère, dont on n'a pas entendu parler beaucoup dans ces débats : la satisfaction des téléspectateurs, critère qui me paraît pourtant essentiel. Je citerai à cet égard trois phrases du rapport Cluzel. Première phrase : « La satisfaction du public oscille autour de la moyenne, dix sur vingt, ce qui est un résultat mauvais compte tenu du coût de la télévision pour l'utilisateur ou le contribuable. » Deuxième phrase : « Lorsque la concurrence s'exerce - R.T.L. dans les trois départements lorrains - les téléspectateurs reportent de façon très sensible leurs choix vers les télévisions privées qui satisfont leurs besoins. » Enfin cette phrase : « Certains ont beau répéter, comme pour mieux nous convaincre, que la France fait la meilleure télévision du monde, chaque fois qu'ils ont la possibilité de choisir, les Français désertent les chaînes du service public. » C'est clair.

Deuxième critère : l'accomplissement de la mission de service par les différentes sociétés de télévision. Là encore, le constat est catastrophique. Qu'en pensent les usagers ? Eh bien, il n'y a pas un téléspectateur sur deux pour estimer qu'elles remplissent leur mission d'enrichissement de l'esprit et d'instruction. Le principe de l'égalité d'accès à l'antenne est quotidiennement bafoué. La continuité du service public

n'est pas assurée en termes de qualité, et elle est moins bien assurée dans le secteur public que dans le secteur privé. Enfin, la création connaît un véritable effondrement et tous les intervenants l'ont signalé. Un chiffre est révélateur de l'échec : la création aujourd'hui ne représente plus que 8,7 p. 100 du temps d'antenne.

Troisième critère : la gestion. Elle se caractérise par la gabegie, le coût excessif et une politique de sureffectifs. Je citerai quelques chiffres. Pour la redevance, on note un trou de 720 millions de francs en 1986 par rapport aux recettes escomptées. On a exonéré 2 500 000 comptes de la redevance et il n'y a que 70 p. 100 des restants pour la payer. Quant aux sureffectifs, le personnel permanent des sociétés de télévision est passé de 15 600 emplois en 1981 à 18 400 en 1986, et encore les effectifs autorisés sont contournés par la progression des heures supplémentaires et des emplois occasionnels. Les emplois administratifs sont prédominants : 28 p. 100 à TF 1, 25 p. 100 à Antenne 2.

Dernier critère, parce qu'il faut bien s'arrêter : la cohérence des décisions. Fallait-il se lancer dans les satellites de diffusion directe à la française, alors que la France mettait en place les réseaux câblés et que des satellites européens ou internationaux plus performants verront prochainement le jour ? Cette décision de compromis ne peut que déboucher sur un échec qui se caractérisera par un ralentissement dans le programme d'installation des câbles et par une disqualification de notre industrie en matière de récepteurs et de satellites. En fait, quel que soit le critère de référence, on aboutit à la même conclusion : le principe du monopole, de la non-concurrence est à la base de la dérive de notre système. Il devenait nécessaire de remettre en cause le principe.

Alors, y avait-il urgence ? Oui, et vous ne l'avez peut-être pas suffisamment expliqué aux Français surpris de constater qu'au mois d'août vous vous préoccupez davantage de la privatisation de TF 1 que de leur trouver des emplois pour la rentrée de septembre. En fait, il fallait leur démontrer avec plus de conviction que mettre fin rapidement à la gabegie dans la gestion d'un service public est une urgence quand ont veut diminuer les prélèvements obligatoires qui handicapent nos entreprises. Il fallait prendre le temps de leur expliquer comment le fait de rater le train en marche de l'expansion de l'audiovisuel à cause du maintien du monopole nous condamnerait à perdre des dizaines de milliers d'emplois à court et à moyen terme.

Deuxième question : s'agit-il d'un problème exceptionnel qui impose des solutions exceptionnelles ? La réponse est : non. Il s'agit certes d'un problème essentiel, puisqu'il concerne les relations entre les hommes, mais il n'est pas le seul. Les problèmes de santé, de droit, d'enseignement sont aussi des problèmes personnalisés. Cela dit, ce n'est pas parce que ce problème est comme les autres qu'il est banal. Il impose sûrement d'être abordé à la fois à travers certaines contraintes générales qui s'imposent à tous, quel que soit le type d'activité humaine envisagé, et à travers certaines contraintes particulières propres à la communication, mais il ne justifie en aucun cas des lois d'exception limitant la liberté de l'information ou de l'expression.

Sur ce thème, je me bornerai à rappeler quelques positions du groupe Front national [R.N.].

D'abord, nous préférons donner sa chance à la qualité plutôt que de suspecter *a priori* de médiocrité ceux qui, privés ou publics, veulent entreprendre. Nous ne voulons pas leur imposer des recommandations archaïques.

Ensuite, nous pensons fermement que la culture appartient à l'individu au même titre que la religion. Il n'y a pas davantage de raisons de vouloir réglementer la culture que la religion. Les ministères du culte existent dans des pays où la liberté de religion est toute relative. Les seules responsabilités de l'État en matière culturelle sont la sauvegarde du patrimoine et l'enseignement artistique. La culture est à la fois héritage et conquête, et sa première conquête doit être la liberté.

Enfin, il n'y a pas d'esthétique sans éthique. Nous faisons confiance à la sanction par la perte d'audience et à la sanction juridique pour éliminer les excès. Nous ne supportons pas, comme la plupart d'entre vous, que ce formidable moyen de communiquer entre les individus serve les intérêts de quelques misérables pervers au détriment de la personne humaine, de la famille et de la culture nationale. Il s'agit là d'un vrai problème que les responsables politiques auraient

tort de sous-estimer. Si la culture se nourrit de liberté, elle est en revanche rapidement défigurée par le laxisme et même, dans certains cas, la chienlit. Une rigoureuse application de la loi serait, à notre sens, une excellente arme dissuasive.

Troisième et dernière question : la solution que vous nous proposez est-elle totalement satisfaisante ? La réponse est vraisemblablement non. Certes, vous l'avez dit, il s'agit d'une loi-relais, étape essentielle entre le monopole et une véritable libération de l'information audiovisuelle et de la télécommunication. Elle est donc indispensable.

Nous craignons cependant qu'elle n'atteigne pas ses objectifs pour quatre raisons.

Premièrement, vous ne réconciliez pas les Français avec leur télévision. Certaines des mesures que vous envisagez de prendre confortent les privilèges des agents, des professionnels, tandis que vous ne répondez pas à l'ardent désir de la majorité des Français d'entendre et voir autre chose que les prestations actuelles. Vous auriez dû faire moins pour les professionnels et plus pour les téléspectateurs.

Deuxièmement, vous parlez d'un système de concurrence bâti sur la logique d'entreprise, alors que ce système n'est qu'un dangereux compromis qui dénature les règles de l'économie de marché.

Comment peut-on en effet parler de concurrence loyale lorsque le secteur public qui devrait être financé par l'impôt va continuer à percevoir un financement privé, tandis que le secteur privé, lui, sera sous liberté surveillée ? Curieuse logique d'entreprise que de permettre l'intervention d'un organisme public en amont, par le biais des autorisations d'équipement, de la composition du capital, des limites apportées aux concentrations indispensables ! Curieuse logique que de permettre l'intervention d'un organisme public dans la gestion même de l'entreprise par le maintien du carcan des conventions collectives et le cahier des charges, dans la détermination du prix de revient du produit fabriqué en imposant des charges salariales exorbitantes, une consommation obligatoire en matières premières hors prix - je veux parler de la S.F.P. -, une assistance au cinéma, une assistance à la presse écrite, une limite du marché.

En fait, monsieur le ministre, c'est un équilibre sur un fil avec un balancier truqué que vous proposez aux entreprises.

La complémentarité aurait d'ailleurs été préférable à la concurrence. A chaque secteur sa mission, avec les moyens de la remplir : les deux secteurs ayant pour mission, par des voies différentes, de répondre aux besoins des usagers. Il est regrettable que votre confiance dans la capacité du secteur privé à remplir une mission de service public soit encore limitée.

L'histoire est injuste. Malgré les démentis des faits, le mythe du secteur public, seul secteur compétent capable de fournir un service de qualité en respectant la bonne morale, demeure. Il faut espérer dans l'intérêt de notre pays que ce mythe, comme beaucoup d'autres mythes sclérosants, tombera. Vous proposez en fait une libération contrôlée alors qu'il aurait fallu une simple canalisation de l'initiative privée.

Troisièmement, vous ne semblez pas croire à l'explosion prochaine du secteur de la communication, car vous fondez votre approche sur l'état actuel du marché de la publicité. Or, pour apprécier le marché de demain, il faut rapprocher les 4,3 milliards du budget de 1985, qui correspondent à vingt-cinq minutes de publicité par jour sur TF 1 et Antenne 2, et à dix minutes par jour sur FR 3, d'autres notions. En effet, il faut tenir compte des normes européennes, qui prévoient quinze minutes de publicité par heure d'antenne, de la levée, le 1^{er} mars 1986, de certaines interdictions intéressantes des pans entiers de notre économie - le tourisme, les transports aériens, l'immobilier, l'informatique d'entreprise, le travail temporaire, les bijoux, voilà de quoi doubler le budget de la publicité -, tenir compte, aussi, de la publicité en attente, de la relance de la croissance, donc de la consommation, inscrite dans vos prévisions économiques.

En fait, l'attitude protectionniste vis-à-vis du cinéma et de la presse écrite, qui consiste à empêcher l'audiovisuel de grandir parce que les deux autres moyens de communication stagnent, est comparable à l'attitude de ceux qui ont freiné l'essor de l'aviation pour sauver les trains à vapeur, alors que l'on sait parfaitement que le développement des lignes d'Air-Inter a conduit à la construction du T.G.V.

Quatrièmement, vous ne préparez pas notre système à l'internationalisation des moyens de télécommunications et de communications audiovisuelles. Vous suivez en cela l'erreur

d'autres pays de l'O.C.D.E. qui ne sont pas pressés de gommer la disparité de leurs règlements et leurs mesures protectionnistes. C'est une erreur, car le marché international est porteur. Sur les 26 milliards de dollars que représente le budget de l'audiovisuel dans les pays de l'O.C.D.E., un milliard seulement concerne l'exportation d'œuvres audiovisuelles. Vous aviez l'occasion de faire œuvre de pionnier, vous ne l'avez pas saisie.

En conclusion, pour les différentes raisons que je viens d'énoncer, cette loi est vraisemblablement une loi de transition. Elle était indispensable. Elle est sûrement une loi de liberté. Et si tous les projets gouvernementaux qui nous ont été proposés depuis quatre mois avaient été de cette nature, certains journalistes n'auraient pas eu la possibilité d'écrire : « Il n'y aura pas de révolution chiraquienne... On ne parlera pas du libéralisme français comme on avait pu parler, en leur temps, qui est déjà ancien, des libéralisations de Thatcher ou de Reagan. »

Eh bien, pour notre pays, nous souhaitons sincèrement que par vos actes, monsieur le Premier ministre, vous apportiez la démonstration contraire, et c'est pourquoi nous soutiendrons ce projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. Le groupe U.D.F. approuve le projet de loi sur la liberté de la communication. A cette occasion, monsieur le Premier ministre, il renouvelle au Gouvernement la confiance qu'il a exprimée de manière unanime, et continue depuis le 21 mars. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous approuvons le projet de loi sur la communication pour trois raisons : d'abord, parce que c'est un texte de progrès ; ensuite, parce que ce projet a été amélioré par l'examen parlementaire ; enfin, parce que c'est la première étape d'une ambition beaucoup plus vaste.

C'est une loi de progrès. Avouons-le : pendant longtemps nous nous sommes satisfaits, les uns et les autres, d'un régime de l'audiovisuel que les observateurs indulgents qualifieront de timide et les observateurs sévères d'hypocrite.

Nous avons maintenu le monopole de la radio derrière la fiction des stations dites périphériques dont les studios étaient au cœur de la capitale et dont les émetteurs eux-mêmes - c'est le cas de Radio Monte-Carlo - étaient implantés sur le territoire national.

Nous avons tardé à tenir compte des progrès techniques qui rapprochaient le monde des télécommunications de celui de l'audiovisuel et qui poussaient irrésistiblement à la multiplication des réseaux, des programmes, des services.

Au moment précis où ces nouveautés arrivaient sur le marché - vidéocassettes, Télétel, Antiope, satellites, câbles à fibre optique, commutation numérique - la précédente majorité a fait une loi qui était un hommage du vice à la vertu.

L'article 1^{er} libérait, mais, derrière lui, plus de cent articles réglementaient.

M. Dumas a parlé de fausses fenêtres à propos du projet Léotard. A ce compte-là, la loi Fillioud était un vrai cadenas.

M. Jean-Hugues Colonne. Avec vous, on a un mur aveugle !

M. Alain Lamassoure. Le monopole était supprimé, mais les trois sociétés de télévision créées par la loi de 1974 restaient entièrement dans la main de l'Etat avec des effectifs accrus.

Le monopole était supprimé, mais jamais son financement n'avait été aussi onéreux : institution d'une taxe sur les magnétoscopes, d'une T.V.A. sur les locations de cassettes ; suppression du plafond des ressources publicitaires des sociétés publiques.

Le monopole était supprimé, mais la S.F.P. continuait de bénéficier des commandes obligatoires des chaînes publiques, tuant ainsi ses concurrents privés du fait même de sa mauvaise gestion. Etrange cas biologique : c'est elle qui est malade, ce sont ses voisins qui meurent !

Le monopole était supprimé, mais la nouvelle chaîne Canal Plus était immédiatement contrôlée par l'agence Havas et par un groupe de banques nationalisées.

Le monopole était supprimé, mais étendu aux nouveaux médias : la D.G.T. gardait le contrôle total du plan « câble ».

Le monopole était supprimé, mais la communication audiovisuelle restait un service public qui faisait l'objet de concession. C'était le régime de la liberté concédée. Dans le cas de la Cinq, de la Six et de T.D.F. 1, cette liberté était concédée à un groupe qui n'était choisi manifestement ni pour ses offres financières, ni pour ses références culturelles, ni pour ses garanties d'indépendance nationale.

Qu'a donc donné l'application de la loi Fillioud ?

D'abord, le secteur public est atteint de la maladie de Parkinson : en cinq ans, la redevance a augmenté de moitié, les effectifs se sont accrus de 20 p. 100 et la création audiovisuelle a baissé, elle, de 20 p. 100.

Ensuite, le progrès technique a été freiné par une politique incohérente qui a privilégié successivement la télévision cryptée avec Canal Plus, le câble avec le plan « câble » de novembre 1982, le satellite par la réactivation périodique de T.D.F. 1, puis *in extremis*, curieusement, les télévisions hertziennes classiques.

Résultats.

Pour le plan « câble », au lieu de 1,4 million de prises prévues pour 1985, 30 000 prises seulement étaient installées au 31 décembre dernier.

S'agissant du satellite, il devait être opérationnel en 1984. En effet, un satellite a été lancé en janvier 1984, mais, malheureusement, il est japonais !

Enfin, la création audiovisuelle française n'a cessé de régresser : moins de 25 p. 100 à T.F. 1 en cinq ans.

A l'inverse, pendant cette période, le recours aux téléfilms étrangers s'est accru en nombre d'heures de 110 p. 100 sur T.F. 1, de 26 p. 100 sur Antenne 2, de 22 p. 100 sur F.R. 3. La faillite de la télévision de M. Fillioud et de M. Lang n'est pas seulement financière, elle est aussi culturelle.

M. Robert-André Vivien. Très juste !

M. Alain Lamassoure. Ce n'est pas la qualité des hommes ni leur talent ni leur dévouement qui sont en cause, c'est le système.

A l'échelle artisanale, T.F. 1 était la meilleure des télévisions. A l'âge de l'industrie audiovisuelle, T.F. 1 n'est pas devenue une industrie mais une bureaucratie.

Finis *Jacquou le Croquant !* ou *Cinq colonnes à la une*. Voici *Goldorak*, *Candy*, *Dallas*, *Dynasty* ! Les défenseurs du service public eux-mêmes en sont venus à crier : « Au secours, monsieur Berlusconi ! »

Au contraire, le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui est résolument ouvert sur l'avenir, sur la liberté réelle et sur le foisonnement des services nouveaux permis par le progrès technique.

Il apporte à nos yeux trois progrès décisifs.

D'abord, il s'attaque enfin au monopole de la diffusion. Curieusement, c'est la partie du projet qui a fait l'objet de moins de débats : il s'agit pourtant de son apport le plus novateur et le plus riche de développements futurs.

Désormais, le pouvoir d'autorisation et le pouvoir de gestion sont séparés, dans l'audiovisuel comme dans les télécommunications.

Dans l'audiovisuel, toutes les autorisations sont de la seule compétence de la commission nationale. T.D.F. se concentre sur la gestion et ne conserve de monopole que pour les réseaux des sociétés nationales de programme ; les autres sont ouverts à toutes les concurrences.

Dans les télécommunications, le ministre des P. et T. ne se dessaisit que timidement de son pouvoir d'autorisation. Mais la C.N.C.L. est immédiatement compétente pour les réseaux fermés, et elle donne son avis pour les réseaux ouverts au public. Et le vent de la concurrence s'engouffre largement sur la gestion des services à valeur ajoutée.

Le deuxième progrès de ce projet de loi réside à nos yeux dans le renforcement de la position et de l'indépendance de l'organisme qui succède à la Haute autorité. Ce renforcement se manifeste dans sa composition, dans ses pouvoirs, dans ses moyens.

Enfin, le troisième progrès réside bien entendu dans la privatisation de T.F. 1, c'est-à-dire dans un premier effort historique de réduction du poids de l'Etat dans l'audiovisuel.

Nous approuvons cette loi parce qu'elle a été améliorée tout au long de la discussion parlementaire, ainsi que M. Dumas a bien voulu le rappeler.

Monsieur le Premier ministre, l'U.D.F. a toutefois regretté que l'attitude de l'opposition sénatoriale ait conduit le Gouvernement à recourir au palais Bourbon à l'article 49-3. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cette procédure a été conçue pour s'opposer à une tentative d'obstruction à l'Assemblée, ce qui n'a pas été le cas sur ce texte, ou pour permettre au Gouvernement de surmonter des difficultés internes à sa majorité. Et si nous sommes nombreux à avoir voulu améliorer le projet de loi, aucun de nous n'entendait le combattre.

Mais nous sommes sensibles à l'attention que M. le ministre de la culture et de la communication a portée aux observations des commissions de l'Assemblée : plus de cent amendements ont été apportés au texte voté par le Sénat, dont plus de la moitié à l'initiative des députés.

Quelles orientations privilégiées avons-nous cherché à donner ainsi à la loi ?

D'abord, une meilleure garantie pour le pluralisme. Un monopole peut en cacher un autre. Nous avons comblé une lacune importante du texte en obligeant la C.N.C.L. à prendre en compte l'ensemble des médias pour juger de la situation de la concurrence dans une zone géographique donnée.

Ensuite, pour la privatisation de T.F. 1, nous proposons de reprendre les dispositions techniques de la loi Balladur sur l'appel public à l'épargne : établissement d'un prix global de cession par la Commission de la privatisation.

Nous plafonnons à 20 p. 100 la part du capital étranger. Quant au choix du « groupe d'acquéreurs », pour donner plus d'importance à la procédure inédite de l'appel d'offre culturel, nous alléons les contraintes imposées *a priori* aux candidats repreneurs.

Autre inflexion apportée par l'Assemblée : ne pas donner à la C.N.C.L. un statut qui la place au-dessus des lois, au moins des lois communes. Je fais allusion à son régime budgétaire et comptable, ainsi qu'à cette procédure « exotique » des visites d'entreprises, qui va disparaître.

Nous avons souhaité également mieux définir les missions et le financement du secteur public de la radio et de la télévision.

Les stations décentralisées de Radio-France ne pourront se développer que là où l'initiative privée est insuffisante pour satisfaire les besoins.

Quant aux chaînes publiques de télévision, leurs recettes publicitaires seront plafonnées.

Enfin, orientation nouvelle : nous ouvrons les écrans publicitaires aux partis politiques, en dehors des campagnes électorales. Voilà la disparition d'un petit verrou qui peut avoir des conséquences plaisantes.

Par rapport au texte initial, ces modifications ne sont pas mineures. En les acceptant, le Gouvernement a atténué beaucoup les inconvénients de l'utilisation du 49-3. On a parlé de guillotiner : je dirai que la guillotine n'a pas tranché la tête, elle n'a coupé que les cheveux, y compris quelques épis rebelles sur la tête de jeunes députés de l'U.D.F. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Sueur. Absolument !

M. Alain Lamassoure. Pour tout dire enfin, monsieur Premier ministre, nous approuvons aussi cette loi parce qu'elle en annonce une autre. Nous l'avions clairement indiqué dans notre plate-forme commune : le désengagement de l'Etat vis-à-vis de la radio-télévision doit aller plus loin.

Un texte sera nécessaire pour FR 3. L'U.D.F. souhaite, monsieur le ministre, que les responsables et les agents de la chaîne soient fixés le plus rapidement possible sur l'avenir de leur entreprise, sans attendre le délai de dix-huit mois évoqué dans l'exposé des motifs.

Un autre texte décidera la grande ouverture des télécommunications par la marche vers la liberté n'est pas achevée. Elle s'achèvera lorsque nous appliquerons à l'audiovisuel le régime de liberté qui est celui de la presse depuis cent ans.

Ce n'était pas possible quand la technique de l'époque nous limitait à une ou deux chaînes nationales de télévision : le monopole était alors la moins mauvaise garantie du pluralisme. Mais cela devient nécessaire quand la technique multiplie les moyens de diffusion. C'est alors le pluriel qui assure le pluralisme.

Cette évolution est évidente en matière de radios : il y a déjà en France beaucoup plus de radios que de journaux régionaux ou locaux. Mais le même phénomène est en train de se produire pour la télévision. Comptons bien ! Avec la Cinq, la Six, les nouveaux canaux de TDF 1, nous allons avoir autant de chaînes nationales de télévision que de quotidiens nationaux.

Il ne vient à l'idée de personne de faire subventionner un quotidien par l'Etat, par un conseil général ou par une municipalité. Et personne ne demande à un nouveau Gouvernement de saluer son avènement en remplaçant les directeurs de journaux ou leurs éditorialistes. Pourquoi en irait-il autrement pour la radio ou la télévision ? C'était l'objet de la proposition de loi qu'avait préparée l'U.D.F. l'année dernière et qu'avait signée Valéry Giscard d'Estaing.

Monsieur le ministre, nous adoptons votre loi de progrès. Nous nous réjouissons, à l'U.D.F., que vous en soyez l'auteur, vous qui avez contribué à redonner ses lettres de noblesse au mot « libéral » et qui serez ainsi le premier des ministres à supprimer un impôt - la taxe sur les magnétoscopes - et à privatiser une grande entreprise.

A l'occasion de ce débat, l'U.D.F. entend également renouveler sa confiance au Gouvernement. Puisque c'est l'ultime débat de cette première session - prolongée - de la législature, le temps est venu, M. Dumas a raison, de faire un premier bilan.

La confiance de l'U.D.F. s'alimente à trois sources.

Nous avons confiance d'abord parce que le Gouvernement respecte les engagements que nous avons pris ensemble.

Souvenons-nous, au début de la campagne électorale, on nous disait d'un côté : « Il n'y pas de politique de rechange possible, celle que nous menons est la seule ». D'un autre : « Vous n'arriverez pas à sortir du socialisme rampant ». Ailleurs, on nous expliquait : « Il n'y a aucune marge de manœuvre disponible. »

Eh bien, quatre mois plus tard, le navire a infléchi sa route. Une autre politique est engagée. Elle est libérale. Elle commence à porter ses fruits.

M. Jean-Hugues Colonna. Lesquels ?

M. Alain Lamassoure. Les entreprises françaises jouissent désormais d'une liberté de gestion qui est habituelle chez tous nos partenaires mais qu'elles n'avaient jamais connue. Les voilà libres de fixer leurs prix. Libres d'acheter ou de vendre des devises. Libres d'embaucher des travailleurs occasionnels, et les critiques véhémentes entendues ici, lors du débat sur la loi d'habilitation, ont été démenties par le satisfecit donné mercredi dernier par le Président de la République au projet d'ordonnance.

Voilà brisée la spirale infernale déficit-endettement-inflation. La bonne politique économique commence par des économies sur toutes les politiques : 10 milliards de francs cette année, 25 à 27 milliards l'an prochain, et, dès la fin de cette année, l'Etat français aura remboursé la dette étrangère contractée par les gouvernements précédents.

Voilà reconstituées les conditions de l'investissement, donc des emplois de demain.

Nous avons confiance aussi dans ce Gouvernement parce que sa démarche est celle de la tolérance et non pas celle de la revanche. C'est une démarche à laquelle l'U.D.F. est particulièrement attachée.

Une partie de notre travail législatif durant cette session a consisté à rebrousser chemin là où l'Assemblée précédente s'était engagée dans des voies sans issue. Hier, nous avons abrogé la loi Quilliot, aujourd'hui, nous abrogeons la loi Fillioud, demain, ce sera le tour de la loi Savary.

M. Gilbert Gantier. Très bien !

M. Alain Lamassoure. La France en crise pourra difficilement se permettre de continuer ce tango législatif à chaque alternance. Elle a besoin de lois qui survivent au cycle de ses saisons politiques, elle a besoin de lois pérennes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Hugues Colonna. A qui le dites-vous !

M. Alain Lamassoure. L'actuelle majorité peut s'honorer d'avoir résisté aux tentations du sectarisme idéologique. Il n'y a pas eu de Valence de droite. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il n'y a pas eu de mise en cause de boucs émissaires...

M. Pierre Métais. Soyez sérieux !

M. Alain Lamassoure. ... de mise en cause de catégories entières de Français rendues responsables du mal général. Il n'y a pas eu de ces cours magistraux de morale...

M. Jean Peuziat. Amnésique !

M. Alain Lamassoure. ... prononcés une main sur le cœur et l'autre dans la poche des contribuables.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Si bien que les lois les plus importantes votées pendant cette session ont une solide espérance de vie. Nous avons accouché de bébés peu nombreux, souvent, comme aujourd'hui, au forceps, mais bien conformés. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

J'en veux pour preuve les lois Chalandon, et cette séance reconfortante, en commission des lois, où le garde des sceaux a reçu l'approbation expresse, à propos de la lutte contre le terrorisme, des commissaires socialistes aussi bien que de ceux du Front national. Et M. Dumas a rappelé tout à l'heure son accord avec l'inspiration de certains des textes qu'a présentés M. Chalandon.

J'en veux pour preuve ce débat sur le logement, en séance publique où, sur certains articles, majorité et opposition se sont battues à fronts renversés, la droite défendant le maintien de la loi Quilliot, la gauche le projet Méhaignerie. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

Je citerai aussi la démarche du ministre des affaires sociales, que je salue, attaché à convaincre plus qu'à imposer et à ne pas légiférer sans avoir tout fait pour que la négociation collective précède l'action du Parlement et, éventuellement, s'y substitue.

Enfin, regardons l'exemple de l'opposition d'aujourd'hui : quand T.F.1 sera privatisée, messieurs de l'opposition, et quand vous reviendrez au pouvoir, la ferez-vous racheter par le contribuable ?

Un Etat démocratique peut-il acheter une télévision libre ? Otez-vous ses pouvoirs à la commission nationale ? Interdirez-vous la publicité pour les partis politiques ? Rétablirez-vous la taxe sur les magnétoscopes ?

Vous êtes silencieux ! La réponse est évidemment non ! Voilà qui relativise toutes vos critiques ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Christiane Papon. Très bien !

M. Jean Peuziat. Vous faites de la science-fiction, monsieur Lamassoure !

M. Alain Lamassoure. Enfin, nous faisons confiance à votre gouvernement parce qu'il prouve l'union de la majorité en marchant. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Dominati. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Monsieur le Premier ministre, vous savez que certains, à l'U.D.F., émettaient des réserves sur l'intérêt, pour la France, de la cohabitation entre une majorité libérale et un président socialiste.

De fait, la cohabitation est grosse de deux risques contraires : d'un côté, la crise ouverte et, de l'autre, l'immobilisme.

Jusqu'à présent, le Gouvernement a su éviter l'un et l'autre. Il n'a pas mis son drapeau dans sa poche. Il s'est gardé de toute provocation inutile. Ce faisant, il a cimenté l'union de sa majorité.

Mais il faut qu'il continue, à ce rythme et dans ce style. Et que la cohésion de l'équipe ne nuise pas à l'expression des talents de chacun.

Que serait un orchestre où les cuivres couvriraient les violons ? Que serait une équipe de rugby où les avants confisqueraient le ballon au lieu d'ouvrir sur les trois-quarts ? *(Rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. Georges Hage. Que de métaphores !

M. Alain Lamassoure. Les trois-quarts, les attaquants, c'est un peu le rôle des jeunes ministres U.D.F. qui siègent au Gouvernement ; de ce ministre de l'industrie qui a l'audace de réduire les aides à l'industrie...

M. Jean-Hugues Colonna. Où est le talonneur ?

M. Georges Hage. Et Pandraud dans la mêlée pour les coups vaches !

M. Alain Lamassoure. ... de ce ministre de la fonction publique qui rogne les privilèges des énarques ; de ce ministre des transports qui ouvre la concurrence sur les lignes aériennes comme son collègue des P. et T. sur les lignes téléphoniques.

M. Jean-Hugues Colonna. On a quatre piliers !

M. Alain Lamassoure. Au fond, l'équipe majoritaire marche bien à partir du moment où les ministres U.D.F. ont, au sein du Gouvernement, la liberté de parole et l'influence qu'ils reconnaissent eux-mêmes à leur groupe parlementaire vis-à-vis de leur propre action. La confiance mutuelle et la loyauté font le reste.

Sur quels sujets insistera le groupe U.D.F. à l'automne et dans la préparation du budget de 1987 ?

D'abord, sur le respect des engagements politiques majeurs qui avaient été pris vis-à-vis des Français. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous avons regretté la lenteur de la libération des prix des services et, surtout l'accroissement d'impôt que représentera le prélèvement de 0,4 p. 100 sur les revenus.

Nous mettrons l'accent également sur la politique démographique et familiale. Les chiffres de la natalité de 1985 ont été publiés récemment : ils restent décevants. Quand comprendrons-nous que les enfants qui naissent, ce ne sont pas de futurs chômeurs, mais des emplois immédiatement créés ?

Nous insisterons, notamment la composante démocrate-chrétienne de l'U.D.F., sur la dimension humaine des problèmes de l'emploi, de la nouvelle pauvreté et de l'immigration. C'est ainsi que nous avons plaidé pour que les mesures d'expulsion administrative en matière d'immigration ne s'appliquent pas aux enfants. Le Sénat nous a entendus.

M. Jean Peuziat. Sur ce sujet, vous n'êtes pas à l'aise !

M. Alain Lamassoure. Nous serons également vigilants en matière de défense.

Dans ce domaine, le retard pris depuis cinq ans est considérable : programmes majeurs reportés, entretien des matériels compromis, normes d'entraînement au-dessous du minimum. Le Gouvernement a l'intention de faire un effort exceptionnel en 1987, malgré l'extrême tension budgétaire. L'U.D.F. s'en réjouit, car c'est ce qu'elle a toujours recommandé.

Enfin, nous parlerons de l'Europe. C'est un champ d'initiatives qui a été peu exploré depuis quatre mois. Pourquoi avoir attendu si longtemps la nomination d'un ministre chargé des affaires européennes ?

Un meilleur suivi des procédures byzantines de Bruxelles aurait peut-être évité une concession commerciale qui a pénalisé nos producteurs de maïs au moment même où ils espéraient profiter de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne.

Nous parlerons de l'Europe, en veillant à ce que l'échéance nationale de 1988 n'éclipse pas complètement l'échéance européenne de 1989.

En conclusion, ce n'est pas tout à fait un hasard si l'U.D.F., pour le premier vote de confiance de la session, a choisi comme orateur le plus jeune de ses députés, mon collègue et compatriote François Bayrou, et si, aujourd'hui, pour le dernier débat, elle a désigné également un nouvel élu.

Monsieur le ministre de la culture et de la communication, dans un lieu qui privilégie l'expérience, on a paru vous faire grief de votre jeunesse.

Nous y voyons plutôt une vertu. Dans un pays en crise, qui doute de son avenir, où toutes les politiques menées jusqu'ici ont montré leurs limites, l'arrivée d'une nouvelle génération de responsables est une chance pour la France, et nous vous savons gré, monsieur le Premier ministre, d'avoir constitué autour de vous une équipe qui comprend 36 nouveaux titulaires sur 42 membres. Sachez poursuivre, monsieur le ministre de la culture et de la communication, avec ce mélange d'audace, de générosité et de sincérité qui est votre marque propre, et qui fait honneur au Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le Premier ministre, monsieur le

ministre, le groupe U.D.F. vous suivra avec détermination et avec confiance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Le projet de loi présenté par la droite, dit de liberté de la communication, s'inscrit en plein dans la démarche du pouvoir, qui oriente la politique au service exclusif des gros possédants, du grand patronat, en bref des capitalistes.

M. Gustave Ansart. C'est vrai !

M. Rémy Auchédé. Le recours à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter ce projet de loi constitue une preuve supplémentaire de la volonté de la droite d'aller très vite pour faire de nouveaux cadeaux à ses amis politiques.

En l'espèce, ce projet organise le démantèlement du service public de la radio-télévision française et créera à terme les conditions de la disparition pure et simple de l'initiative publique en matière de radio-télévision.

En effet, la poursuite de l'ouverture du réseau hertzien aux chaînes privées de télévision, la suppression du monopole d'Etat en matière de diffusion, la privatisation de TF 1 et la mise en cause de la production nationale entraîneront à terme la disparition du secteur public, déjà réduit au minimum par le projet de loi.

Le secteur public, mis en position de faiblesse, n'aura pas les moyens de résister à l'application des règles mêmes du capitalisme. Je m'explique.

Il n'y aura pas de véritable concurrence entre un secteur public et un secteur privé, mais bel et bien parasitage, pillage du secteur public au profit du privé. Dans ces conditions, évidemment, le privé, à qui l'on donne tous les avantages, risque fort, à terme, de tout emporter.

Déjà, sous le Gouvernement précédent, le service public a été amené à financer les très lourds investissements nécessaires à la mise en œuvre des chaînes privées, Canal Plus, la Cinq, la Six, T.D.F. 1, T.D.F. 2, etc.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Rémy Auchédé. Cette volonté politique de livrer la radio-télévision aux intérêts commerciaux, au nom d'un phénomène présenté comme inévitable, a engagé le service public dans la voie de l'abandon de ses missions essentielles pour pouvoir financer les initiatives privées.

La perversité de ce mécanisme s'ajoutant au fait que le service public présente des insuffisances, notamment en matière de pluralisme, a permis à la droite, au nom du libéralisme, de désintégrer le service public au profit des intérêts financiers.

Prétendre que la multiplicité des initiatives privées va garantir pour les citoyens le pluralisme et la qualité des programmes est un leurre.

En effet, l'application des règles capitalistes de la concurrence va pousser à la concentration des entreprises privées de communication audiovisuelle et à leur organisation autour de deux grands groupes multimédias, répondant ainsi aux besoins de l'alternance politique.

On peut déjà constater en matière de presse écrite les dangers que font courir pour la démocratie et le pluralisme les gens comme M. Hersant.

Le secteur public qui subsistera en matière de radio-télévision verra ses ressources diminuer. Il ne pourra ni jouer un rôle régulateur ni constituer le pôle autour duquel pourrait s'organiser une saine concurrence.

Au demeurant, ce projet de loi va engendrer une baisse de la qualité des programmes de la radio et de la télévision et un alignement sur les sous-productions culturelles, chères aux modèles américain ou japonais.

Il faut également remarquer que le secteur public continuera à être pillé au profit du privé.

Ce n'est pas par hasard si ce qui est cédé au privé constitue la partie rentable de l'audiovisuel, le secteur public étant chargé d'assurer ce qui ne permet pas de constituer une source immédiate de profit.

Des représentants de la droite ont ainsi expliqué crûment que T.F. 1 était privatisée parce que c'est la chaîne de télévision qui fonctionne le mieux.

Ils ont d'ailleurs ajouté que si la Société française de production avait été rentable, elle aurait également été bradée au privé. Outre que ce raisonnement méconnaît totalement les potentialités de la S.F.P., il illustre bien la politique qui sous-tend ce projet de loi.

S'il fallait une autre illustration de l'affaiblissement organisé du service public pour les besoins du privé, je citerai en exemple le « Barnum » qui sillonne les routes de France cet été, en se chargeant de vanter les mérites de la privatisation de l'audiovisuel. Cette initiative est, en effet, financée par le budget de l'établissement public de diffusion TDF.

Je ne développerai pas ici tous les aspects néfastes de ce mauvais projet de loi : mon groupe a déjà eu l'occasion de s'en expliquer à plusieurs reprises.

Je voudrais juste rappeler notre opposition fondamentale à la commission nationale de la communication et des libertés, super-autorité dotée de pouvoirs exorbitants.

Dans un système dérégulant et déréglementant les télécommunications et l'audiovisuel, le pouvoir politique met en place un organisme chargé d'organiser la désorganisation.

Les amendements du rapporteur et de la droite, qui ont d'ailleurs été retenus, ainsi que les nouveaux amendements du Gouvernement renforcent la nocivité du texte.

Ainsi, en matière de publicité, l'interruption publicitaire des œuvres cinématographiques n'a plus aucune limite. Par ailleurs, la publicité des sociétés nationales sera plafonnée pendant trois ans, sans doute pour ne pas porter ombrage aux sociétés privées.

Ainsi l'étroite tutelle de l'Etat sur Radio France internationale est-elle renforcée. R.F.I. va devenir une sorte de « Voix de l'Amérique » *bis*, la voix de la France ! Mais n'est-ce pas M. Péricard qui déclarait préférer voir à R.F.I. des fonctionnaires plutôt que des journalistes, dans le droit fil de déclarations antérieures de M. Chirac ?

Par ailleurs, le droit de grève des personnels des sociétés nationales est remis en cause par les dispositions relatives à l'organisation du service minimum, qui s'inspirent largement de la scélérate loi Vivien de 1979.

M. Robert-André Vivien. Très bonne loi !

M. Rémy Auchédé. M. Berlusconi se frotte déjà les mains en pensant à la royale indemnisation qu'il va toucher à la suite de l'annulation de sa concession.

Les deux organismes qui avaient encore quelques racines démocratiques dans le domaine de l'audiovisuel, je veux parler de la délégation parlementaire et du conseil national de la communication audiovisuelle, sont purement et simplement supprimés.

La toute-puissance de la C.N.C.L. ne saurait supporter de telles velléités, potentiellement démocratiques. La C.N.C.L., ce sera le « super-flic » de l'audiovisuel, qui tire dans le dos du service public, du pluralisme, de la qualité, en bref des téléspectateurs !

Enfin, pour prendre un dernier exemple, je dirai que l'autorisation donnée aux partis politiques de recourir aux messages publicitaires sur les antennes de radio-télévision, c'est pour la droite se donner une fausse image de volonté pluraliste à bon compte, si j'ose dire.

M. Georges Hage. Avec l'argent des patrons !

M. Rémy Auchédé. En effet, seuls les partis politiques disposant de puissantes ressources, notamment ceux qui sont soutenus par le grand patronat, pourront recourir à la publicité télévisée.

M. Robert-André Vivien. Vous, vous avez Doumeng !

M. Rémy Auchédé. On peut d'ores et déjà constater les différences qui existent, par exemple, en matière de location des panneaux d'affichage. De même, l'exemple très actuel de la presse écrite nous montre bien que pluralisme et argent ne font pas bon ménage.

Cet ensemble d'éléments, s'ajoutant au fait, d'une part, que le service public demeure toujours profondément anticommuniste et, d'autre part, que rien de bon n'est à attendre en matière de pluralisme de la part des chaînes privées, selon l'adage bien connu « Qui paie commande », fait peser de lourdes menaces sur la démocratie et les libertés dans notre pays.

En recourant à la méthode autoritaire du 49-3 pour faire adopter ce texte, le pouvoir veut accélérer le processus d'éclatement du service public de la radio-télévision et de son

bradage au profit exclusif de ses amis politiques, détenteurs de l'initiative privée, c'est-à-dire des intérêts financiers et commerciaux.

L'intérêt des auditeurs et des téléspectateurs est de la même façon sacrifié, tant au niveau de la qualité des programmes qu'à celui du pluralisme et de l'égalité de traitement dans la réception des chaînes. A la cacophonie des ondes va succéder la cacophonie des images !

C'est l'intérêt national lui-même qui est mis en cause. Une telle politique d'abandon national, sous couvert de libéralisme, n'a d'autre objectif que de mouler l'audiovisuel français dans les nécessités étroites d'une fausse alternance politique et de modeler tout ce qui fait la culture et les traditions françaises à l'image de ce qui se fait dans des pays présentés comme les chantres du libéralisme.

Nuire au parti communiste est d'ailleurs devenu le souci permanent des forces « ayant vocation à gouverner le pays », selon la rhétorique utilisée ici par Jack Lang mardi matin.

Un nouvel exemple nous en a été donné à cette tribune le même matinée par le secrétaire d'Etat chargé des P. et T., M. Longuet, qui a accusé les communistes de ne pas soutenir les P. et T. par leur vote quand le service public a besoin d'argent. Nous n'aurions selon lui voté aucun budget au cours des vingt dernières années. Cette accusation est fautive mais peu importe, quand il s'agit de nuire il ne faut pas y regarder de trop près.

Or, durant la préparation de la loi de finances pour 1982, donc à l'automne 1981, le rapporteur communiste de la commission de la production et des échanges, mon ami Jean Jarosz, s'était élevé contre le premier prélèvement au profit du budget général, estimant que les P. et T. pouvaient utiliser cet excédent pour mieux répondre aux besoins du service public, notamment pour le désendetter et le moderniser. Le groupe communiste s'était d'ailleurs abstenu en commission en attendant un engagement du Premier ministre. En séance publique, l'engagement fut pris que ce prélèvement serait exceptionnel. Le groupe communiste vota donc le budget annexe. N'en déplaise à M. Longuet il en fut ainsi jusqu'au moment où le Gouvernement nous proposa ou reprépos des suppressions d'emplois au lieu des créations promises et une augmentation régulière des prélèvements que le rapporteur chiffrà, à l'époque, à 20 milliards. Et, si nous n'avons pas voté le budget annexe avant 1981 ou après 1983, c'est précisément parce que ces budgets ne donnaient pas au service public l'argent dont il a besoin.

Aussi ne faut-il pas s'attendre à ce que notre groupe, à l'automne prochain, approuve les milliers de suppressions d'emplois prévues par le Gouvernement et les nouveaux prélèvements, pas plus que nous ne pouvons approuver le démantèlement de certaines activités des postes et télécommunications.

Le service public a placé la poste française parmi les plus performantes et les plus efficaces. Ce résultat a souvent été acquis contre les bradeurs.

Faut-il vous rappeler, messieurs, quelques grands mouvements des personnels qui ont préservé l'outil ? Tout n'est encore pas joué. Il y aura encore une fois loin de vos intentions à la réalité. Il n'est pas dit que vous puissiez aller aussi loin que vous le souhaiteriez dans le démantèlement d'un service auquel les usagers sont très attachés.

Décidément, oui, ce projet de réforme de l'audiovisuel a bien pour motivation essentielle de transformer plus encore la communication en « bras séculier et mercenaire des gouvernants en place », comme l'a dit mon collègue Georges Hage. Un bras séculier que les ministres moines de l'idéologie du capitalisme et du renoncement à l'intérêt national savent et sauront utiliser pour tenter de faire accepter comme ardente obligation votre politique de chômage et d'austérité.

Le libéralisme appliqué au domaine de la communication va de pair avec le libéralisme en matière économique et sociale. Dans les deux cas, il s'agit de faire place nette, dans les consciences comme dans les faits, à cette société duale où la raison des plus riches sera toujours la plus forte, voire la seule qui doit inspirer la société.

Avec une telle conception, évidemment, on peut dire : « Bonjour les dégâts ! »

Je voudrais, puisque l'occasion nous en est donnée avec ce débat sur la motion de censure, la cinquième de cette législation, en apporter la preuve sur quelques questions d'actualité et, en premier lieu, sur votre politique forestière.

Les incendies de forêts ont repris en région méditerranéenne après avoir détruit, en 1985, 51 000 hectares et tué vingt personnes, coûtant un milliard de francs au pays.

Les incendies ne sont pourtant pas une fatalité : ils sont la conséquence d'une certaine gestion de la forêt, considérée non comme un patrimoine qu'il faut cultiver, mais comme un objet de spéculation. Cette attitude, d'ailleurs ancienne, est confirmée par la décision du Gouvernement de poursuivre les suppressions d'emplois à l'Office national de la forêt, déjà engagées par le gouvernement précédent.

Après le vote de la loi Souchon, qui, selon nous, n'apportait pas de solutions réelles au problème des incendies, nous avons déposé une proposition de loi pour la sauvegarde, la restauration et la mise en valeur des forêts méditerranéennes. Son contenu novateur aurait amplement mérité une discussion d'urgence, mais vous avez préféré faire adopter vos textes dangereux pour les libertés et contraires aux besoins économiques du pays.

Nous considérons que la gestion des forêts méditerranéennes doit être prise en compte dans sa globalité. C'est une responsabilité nationale. C'est ainsi que, pour mettre en œuvre la gestion des forêts, nous proposons d'instituer au niveau régional un service forestier responsable de leur sauvegarde. Il serait support de main-d'œuvre, chargé de réaliser concrètement les aménagements des divers massifs et leur protection contre l'incendie.

Cet organisme public aurait la responsabilité de la gestion globale des forêts, de la conduite de la sylviculture et de la prévention contre les risques d'incendie, en relation avec tous les intéressés, propriétaires et collectivités territoriales. En particulier, il devrait agir par deux voies : promouvoir l'emploi et faire fructifier les richesses économiques.

La création d'emplois est la clé de la sauvegarde de nos forêts et une chance pour l'aménagement du territoire, pour un rééquilibrage des cantons ruraux défavorisés. Cela représente un potentiel de 13 000 emplois qualifiés et productifs pour les régions concernées. Il s'agit non pas d'emplois précaires, mais, au contraire, d'emplois qualifiés, stables et correctement rémunérés.

La valorisation économique suppose que le potentiel soit pleinement valorisé. Or une partie seulement des bois est exploitée. Il est possible et souhaitable de récolter beaucoup plus chaque année dans les régions concernées. Pour atteindre ces objectifs, un plan pluriannuel doit être mis sur pied et des moyens financiers dégagés, quelle que soit leur importance. Il coûtera toujours moins cher au pays, en termes écologiques, économiques et sociaux, de protéger les forêts et de les valoriser que de voir celles-ci partir en fumée.

Voilà pourquoi nous censurons votre politique aussi sur ce point. Et vous demandons, si vous voulez apporter une solution réelle à ce drame national, d'inscrire à l'ordre du jour, dans les meilleurs délais, notre proposition de loi.

Autre exemple de la nocivité de votre politique : ce qui se passe au plan économique et social. Je voudrais partir d'un exemple, celui de mon département, le Pas-de-Calais, où vos thèses s'appliquent, à quelques parenthèses près, depuis maintenant des dizaines d'années.

Le résultat, c'est aujourd'hui un département et une région saccagés, qui, pourtant, avaient été, il y a trente ans, le symbole même de la puissance industrielle en France !

De cela, on ne parle évidemment pas dans les grands moyens d'information, ni à la télé, sauf pour présenter la situation comme quelque chose d'inéluctable, de fatal. C'est pourquoi je me permets d'en dire quelques mots ici, en soulignant d'ailleurs le parallélisme entre l'économique, le social et la communication - je devrais dire : la propagande.

Le libéralisme et l'abandon du secteur public, nous les connaissons chez nous. Le résultat, c'est globalement 69 000 demandeurs d'emploi et une moyenne de 13 p. 100 par rapport à la population active.

C'est ainsi, par exemple, que nous entrons dans ce qu'il convient d'appeler la « solution finale » au problème de l'extraction charbonnière, puisque, d'ici cinq ans, selon vos vœux, les cinq derniers puits du bassin du Nord - Pas-de-Calais seront fermés.

Outre le gâchis des ressources, des équipements et, surtout, des hommes, force est de souligner que, lors de ces trente années durant lesquelles a été planifiée par les gouvernements successifs la liquidation des houillères, ceux-ci n'ont jamais tari de promesses devant, soi-disant, permettre la réindustrialisation de la région. C'est ainsi que nous avons connu

des slogans tels que « la reconversion », puis, dans les années soixante-dix, « le Nord redémarre », puis « l'avenir avec le tertiaire » et, dernièrement, « la modernisation ».

Hélas ! le bilan est là. Si nous voulions considérer les choses en apportant un crédit à vos promesses, nous pourrions parler d'échec. Mais, d'un autre point de vue et, pour tout dire, de votre point de vue, c'est une pleine réussite.

L'objectif était de liquider l'entreprise et la production nationale des houillères. C'est presque fait dans la région. Reste à liquider les avantages acquis par la corporation active et retraitée. C'est largement en cours depuis ces dernières années.

C'est ainsi que le logement minier va passer au secteur privé, par décret en date de décembre 1986, me direz-vous. Pour appuyer la chose, le Gouvernement actuel cherche à mettre en cause la rénovation du parc logement des houillères, laissant ainsi des milliers de gens chez nous dans des conditions d'habitat datant du siècle dernier.

De même, on va s'attaquer maintenant aux caisses de secours du régime minier et mettre de cette façon en cause un système unique de protection sociale.

Sans doute faut-il mettre en parallèle cette démarche contre la corporation minière avec les déclarations de M. Douffiagues, qui veut en finir avec le statut des cheminots et qui, pour cela, s'attaque de façon pernicieuse à la dignité de toute une corporation dans l'espoir de la discréditer, en premier lieu aux yeux du public, et de lui imposer ensuite, de gré ou de force, les règles rétrogrades de la précarité. Mais faites attention, messieurs les ministres, faites attention, monsieur Douffiagues ! Vous risquez fort de trouver à qui parler, car les cheminots n'aiment pas qu'on mette en cause la valeur de leur travail, et ils l'ont encore prouvé l'année dernière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Attaquez-vous plutôt au statut non écrit, mais bien réel celui-là, de tous les privilégiés, des boursicoteurs et de tous ceux qui, au lieu de vivre de leur travail, tirent profit de la spéculation.

Mais, bien sûr, ni ce débat ni celui concernant l'avenir des travailleurs n'auront jamais lieu sur vos antennes gouvernementales.

Vous préférez bien sûr imposer vos conceptions dites libérales et privatiser à tous crins, dans tous les domaines. N'ait-on pas entendu récemment, pour revenir à l'industrie charbonnière, des déclarations selon lesquelles il serait de nouveau envisageable de relancer l'extraction, mais cette fois-ci par le privé ? C'est bien la preuve que cette activité est rentable, que vous avez menti durant ces trente dernières années et que les communistes avaient raison.

Hélas, votre entreprise de casse ne s'arrête pas là. Je pourrais également citer d'autres branches industrielles aujourd'hui fortement menacées. Prenons l'exemple de la chimie et du groupe C.D.F. En 1981, l'espoir était grand, au regard des promesses faites, de voir se développer dans ma région, notamment à Mazingarbe, une plate-forme moderne, utile et créatrice d'emplois. Or, c'est tout le contraire qui s'est produit.

Je me souviens d'une initiative organisée à Mazingarbe en 1985 par l'intersyndicale, où les représentants du gouvernement socialiste disaient en substance : « si dans trois mois des mesures concrètes ne sont pas prises pour la plate-forme, alors vous pourrez nous traiter de menteurs », et où ceux de l'ex-opposition devenue aujourd'hui majorité - certains d'entre eux sont même députés - en rajoutèrent, formulant des revendications pour l'avenir de la plate-forme, présentées à la fois comme des injonctions et des engagements pour l'après-mars 1986.

Aujourd'hui, la plate-forme va supprimer près de deux cents emplois parce qu'aucune des promesses, celles de ceux d'hier et celles de ceux d'aujourd'hui, n'aura été tenue. Dans le canton de Liévin, où se situe la plate-forme de Mazingarbe, le taux de chômage avoisine les 17 p. 100. Et, pendant ce temps-là, on achète à l'étranger les productions de cette plate-forme comme, d'ailleurs, on achète du charbon.

Parlons encore de la sidérurgie des aciers et des fonderies. A Isbergues, à Marquise, on annonce des licenciements, alors que ces entreprises n'ont pour souci que la rentabilité financière. Elles sont victimes des frais financiers. L'une d'entre elles a même touché des subventions qui semblent avoir servi à tout autre chose qu'au développement des activités et du commerce.

Ainsi va votre libéralisme.

La région Nord-Pas-de-Calais, l'Etat et ses officines accordent aux entreprises des milliards qui sont puisés dans les poches des contribuables. Mais jamais, non, jamais les élus n'ont pu obtenir le moindre contrôle public de ces affectations en dépit des demandes répétées des seuls élus communistes. Il y a des choses qu'il vaut mieux taire ou cacher - ce qui revient au même - et, sur ce chapitre, vous voulez que la télévision gouvernementale ou dépendante d'intérêts privés devienne « la grande muette ».

Pendant ce temps-là, on licencie, on précarise, on dérègle, on pressure les gens. Rien n'y échappe, pas même le système de sécurité sociale que vous cherchez à réduire par tous les moyens étudiés actuellement par M. Séguin, qui ne cache pas ses intentions de transformer notre sécurité sociale en coquille vide.

Je prendrai un dernier exemple concernant les activités du littoral du Nord-Pas-de-Calais. Ce secteur, qui regroupe trois ports aussi importants que Boulogne, premier port de pêche de France, Calais, premier port de voyageurs d'Europe, et Dunkerque, premier port de fret, hors hydrocarbures, de notre pays, connaît aussi des taux records de chômage avec une moyenne de 16 p. 100.

Pourtant, les atouts sont considérables. Mais, là encore, le libéralisme frappe. Il détruit la pêche, les activités portuaires, la navale, la sidérurgie.

Avant 1986, l'ex-opposition, aujourd'hui majorité, ne tarissait pas de promesses pour l'avenir de notre littoral, n'hésitant pas, notamment à Calais qui est la seule municipalité communiste, à rendre le député-maire responsable des difficultés économiques à coups d'arguments démagogiques.

Mais voilà : vous êtes aujourd'hui la majorité, avec tous les pouvoirs que cela comporte. Or, s'il fallait qualifier l'évolution de la situation sur notre littoral, comme partout ailleurs dans le Pas-de-Calais, on pourrait dire : « Ça continue et ça s'aggrave. » Ça continue et ça s'aggrave, parce que les mêmes critères de recherche de la rentabilité financière continuent à produire leurs dégâts au nom du libéralisme.

Les trois députés de la nouvelle majorité au titre de l'U.D.F. et du R.P.R. qui représentent le littoral du Pas-de-Calais me permettront de leur renvoyer les politesses dont ils nous ont gratifiés durant la campagne électorale, avec cette fois, il est vrai, la démagogie en moins, puisque mes propos s'appuient sur des faits.

Que n'avait-on promis pour le développement du littoral ?

Eh bien aujourd'hui, on pourrait dire que, pour le littoral du Nord-Pas-de-Calais, avec la droite et ses représentants, c'est le bilan zéro qui qualifie le mieux les résultats présents et à venir de votre politique.

Là encore, il faut bien le dire ici, puisque nous n'avons pas et que nous aurons probablement encore moins dans l'avenir l'occasion de le dire sur les ondes, gouvernementales et privées.

C'est pourquoi non seulement nous dénonçons votre projet, mais encore nous entendons alerter les gens et les inviter à la résistance contre l'ensemble de votre politique économique et sociale, par tous les moyens dont nous pouvons encore disposer.

Obtenir déjà de produire français, et, dans chaque entreprise, de substituer aux critères de rentabilité financière ceux d'une recherche pour l'efficacité sociale permettrait dans le département comme partout en France de créer des milliers d'emplois, de redresser l'économie et d'inverser la courbe du chômage à partir des atouts existants.

Le charbon, la chimie, la sidérurgie, les activités portuaires, l'automobile sont autant de branches industrielles d'avenir que d'ailleurs beaucoup de nos voisins, que vous citez quelquefois en exemple, développent sur le dos de nos propres productions, en utilisant des créneaux abandonnés par le patronat et le capital français qui ne se distinguent pas particulièrement sur le terrain du patriotisme, au bon sens du terme.

La résistance à laquelle nous appelons vaut donc non seulement pour défendre son emploi, l'avenir de ses enfants et de sa région, son pouvoir d'achat, ses acquis, mais elle est également nécessaire pour défendre l'identité culturelle nationale dans toutes ses dimensions, y compris celle inhérente à la communication entre citoyens, à la création, à la liberté et au pluralisme.

Les citoyens de France ont aussi besoin de connaître, de savoir les réalités économiques et sociales, les problèmes et leurs différentes solutions, afin de faire un libre choix.

Votre télé escamote ces réalités, y substitue l'importation massive de faits et de productions venant de l'étranger qui ne visent qu'à endormir les consciences, à anesthésier les espoirs et les luttes pour de véritables changements, bref, à « dualiser » le concept de citoyenneté et à obtenir que les choix de société soient l'apanage d'une poignée de décideurs émanant ou dépendant du grand capital.

C'est pourquoi nous le combattons et nous voterons la motion de censure, tout en considérant, d'ailleurs, que cet acte ne saurait à lui seul donner bonne conscience car c'est dans l'action, le rassemblement de tous ceux qui ont besoin d'une autre politique que les choses décisives se passeront. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je monte à la tribune sans complexe *(Sourires)*, et même fier d'être le porte-parole du groupe du R.P.R., groupe qui soutient un gouvernement dynamique et efficace. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ah ! Ecoutez-les ! Ils en sont jaunes d'envie.

M. Jean Le Garrec. Vous n'avez pas su faire bouger ce texte !

M. Robert-André Vivien. Quand j'ai entendu M. Dumas tout à l'heure, je me suis souvenu de mon grand-père, qui ressemblait à Kipling, par le physique, et qui avait une grande culture. Il aimait beaucoup les auteurs espagnols du XVII^e et avait un attachement tout particulier pour Baltasar Gracián. Vous l'avez sans doute lu ! Dans les *Maximes de l'homme de cour*, qui vont très bien à M. Dumas, lequel est très près du « château », Baltasar Gracián écrit que parler à propos est plus nécessaire que de parler éloquentement. M. Dumas, lui, a parlé éloquentement, mais pas à propos.

M. Jean-Pierre Sueur. Cela tombe à plat !

M. Robert-André Vivien. Le plat, c'est vous qui l'avez fait.

Un député du groupe socialiste. Et vous, vous êtes tombé bien bas !

M. Jean Le Garrec. Il fallait faire bouger ce texte, monsieur Vivien.

M. le président. Mes chers collègues, n'ouvrons pas les hostilités !

M. Robert-André Vivien. Le 16 mars dernier - les députés socialistes l'ont sans doute oublié - les Françaises et les Français ont désavoué cinq ans d'une gestion socialiste désastreuse pour le pays. Ils ont clairement indiqué qu'ils voulaient retrouver la liberté sous toutes ses formes, la liberté de créer, la liberté d'entreprendre, la liberté de s'exprimer...

Un député du groupe socialiste. La liberté du fric !

M. Robert-André Vivien. ...en disposant des moyens de le faire, et, pour les salariés, la liberté d'exprimer leur point de vue, de participer à la gestion de l'entreprise à leur niveau de responsabilité...

Mme Muguette Jacquaint. Et la liberté chez Renault, où l'on menace de licencier des centaines de travailleurs ?

M. le président. Madame Jacquaint, chacun parle à son tour !

M. Pierre Mauroy. En tout cas, M. Vivien semble troublé !

M. Robert-André Vivien. Non, j'écoute toujours avec plaisir. Et pour me troubler, monsieur Mauroy, vous savez qu'il m'en faut davantage. Je me suis donc borné courtoisement à laisser Mme Jacquaint m'interrompre.

M. le président. Non, ne vous laissez pas interrompre, monsieur Robert-André Vivien, je vous en prie ! Nous avons un horaire à respecter.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le Premier ministre, vous avez, avec votre gouvernement, mis en place en quatre mois la politique capable de répondre aux attentes des Français et la seule susceptible de mener le pays vers le

renouveau. Votre action est déterminée par une seule préoccupation : mettre en place ce qui vous semble juste et bon pour l'immense majorité des Français afin de créer un vaste rassemblement qui permette au pays de retrouver un nouvel élan.

M. Georges Hage. Il y a du culte de la personnalité, là-dedans !

M. Robert-André Vivien. Monsieur le Premier ministre, vous avez engagé le redressement du pays avec l'appui d'une majorité claire, unie, cohérente, avec des institutions solides qui ne doivent rien à nos collègues de l'opposition, celles de la V^e République.

Mais cette politique vigoureuse de renouveau s'effectue dans des conditions exceptionnellement difficiles. Elle doit faire face, nous le savons, à des obstacles économiques et politiques. Bien que rapporteur général de la commission des finances, je dis qu'il ne faut pas avoir la religion des chiffres, parce qu'ils finissent toujours par se venger. Mais il en est qui sont révélateurs de l'échec sans précédent de la politique menée depuis cinq ans : doublement du chômage, je n'y reviens pas.

M. Pierre Mauroy. S'il vous plaît !...

M. Robert-André Vivien. Votre politique, monsieur Mauroy...

M. Pierre Mauroy. Vous, qu'est-ce que vous faites ?

M. Robert-André Vivien. ...et celle de M. Fabius, absent aujourd'hui, ...

M. Pierre Mauroy. Oui, qu'est-ce que vous faites ?

M. Robert-André Vivien. ... ont multiplié le chômage par deux, vous ne pouvez pas le nier.

M. Pierre Mauroy. Vous ne savez pas ce que vous faites là !

M. Robert-André Vivien. C'est, humainement, un problème cruel, et même le plus cruel d'Europe ; avec la durée la plus longue et le taux le plus élevé chez les jeunes en âge de travailler : 26 p. 100, comme nous le rappelait récemment M. Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

Souvenez-vous, monsieur le Premier ministre, que le président Pompidou avait coutume de dire, en citant Descartes, que « n'être utile à personne, c'est n'être bon à rien ».

M. Jean Le Garrec. Citation dangereuse, monsieur Vivien !

M. Robert-André Vivien. Beaucoup de jeunes en font aujourd'hui la triste expérience. Le pouvoir socialiste a développé la plus grande des inégalités, celle du chômage. La dette publique multipliée par deux en cinq ans, c'est votre œuvre monsieur Mauroy, c'est celle de M. Fabius et de ceux qui vous ont soutenus.

M. Pierre Mauroy. Allons, soyez sérieux !

M. Robert-André Vivien. Je sais que cela vous gêne.

M. Pierre Mauroy. Soyez sérieux, vous dis-je !

M. Robert-André Vivien. Aujourd'hui, elle s'élève à plus de 1 000 milliards de francs. Qu'est-ce que cela représente, 1 000 milliards, pour ceux qui nous écoutent ? C'est 40 000 francs par foyer fiscal ou la totalité du budget de l'Etat. Et la dette extérieure ? 540 milliards de francs, c'est-à-dire 20 000 francs par foyer fiscal. Et la fiscalité écrasante dont nous avons hérité ? Je n'aurai pas la cruauté de rappeler que M. le Président Mitterrand avait déclaré solennellement qu'il allait, en 1985, les faire baisser de un point. Les chiffres le prouvent, ils ont augmenté de 0,1 p. 100 ! Alors, un peu de pudeur, un peu de silence, un peu de modestie !

M. Pierre Mauroy. Et la réduction des inégalités ?

M. Robert-André Vivien. Notre franc dévalué, trois fois en dix-huit mois, monsieur Mauroy, vous l'avez oublié ? Nous pas, et les Français non plus. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Octobre 1981, cela vous dit quelque chose ? Dévaluation ! Juin 1982, cela vous dit quelque chose ? Dévaluation ! Mars 1983, cela vous dit quelque chose ? Dévaluation !

Mais vous avez oublié, messieurs les socialistes ! Le franc a perdu 29 p. 100 par rapport au mark allemand !

M. Pierre Mauroy. Vous êtes mauvais !

M. Robert-André Vivien. Quant à la sécurité sociale M. Lamassoure et d'autres en ont parlé et M. le ministre Séguin s'est expliqué longuement sur ce point vous l'avez laissée au bord du gouffre ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Oui, et au cours de nos débats ces derniers jours, lorsque j'ai eu l'honneur de rapporter le texte de la commission mixte paritaire sur le financement de la retraite, souvenez-vous,...

M. Pierre Mauroy. Vous êtes très mauvais ! Suivez votre texte !

M. Robert-André Vivien. ...j'ai rendu hommage aux socialistes membres de cette commission mixte paritaire qui avait constaté, avec nous, la réalité du problème.

M. Jean-Pierre Sueur. Bafouillage ! Vous n'avez rien préparé !

M. Robert-André Vivien. Vous étiez incapables de créer des emplois productifs et vous voulez censurer ce Gouvernement, un gouvernement de choc, composé de gens compétents et dynamiques ? Vous devriez avoir honte ! Mais la honte, vous ignorez ce que c'est !

Et la baisse du pouvoir d'achat ? Vous l'avez oubliée, aussi !

M. Pierre Mauroy. C'est le café du Commerce !

M. Pierre Mauger. Non : c'est vrai !

M. Robert-André Vivien. Pourtant, elle est historique. C'est la première fois qu'elle existe depuis 1945 ! Voilà votre palmarès, monsieur Mauroy, ainsi que celui de ceux qui vous ont soutenu et de M. Fabius, l'homme au parapluie de Faizant. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauroy. Bornez-vous donc à lire votre texte !

M. Jean Peuziat. Mais il n'y a rien dans son dossier !

M. Jean Le Garrec. Alors il bouge, et trop, à la tribune !

M. Robert-André Vivien. Une croissance qui place la France à l'avant-dernier rang des grandes puissances industrielles, voilà votre bilan, alors qu'en 1981 nous étions pratiquement en tête ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Christiane Papon. C'est vrai !

M. Robert-André Vivien. La baisse de l'épargne, vous voulez que je vous en parle ?

M. Pierre Mauroy. Le chômage, l'inflation, vous avez oublié tout cela !

M. Robert-André Vivien. Le taux d'épargne des ménages était de 16 p. 100 en 1981.

M. Jean Peuziat. Et l'inflation ?

M. Robert-André Vivien. Il est aujourd'hui de 12 p. 100. Les Français mangent leurs économies ! Le nombre, croissant, des entreprises en faillite, vous voulez que je vous le donne ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oui !

M. Robert-André Vivien. Le déclin des libertés, enfin, mes chers collègues (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) et la montée de l'insécurité,...

M. Jean Le Garrec. Pas ça !

M. Robert-André Vivien. ... sur laquelle je reviendrai dans quelques instants. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Mais je vais arrêter là mon énumération qui ne les gêne même pas, monsieur le Premier ministre !

M. Bernard Bardin. On voudrait deux minutes de sérieux ! C'est lamentable !

M. Robert-André Vivien. Je me demande où est leur honneur. Mais il vaut mieux ne pas parler d'honneur en ce moment ! Et vous, que nous proposez-vous, monsieur le Premier ministre, avec votre équipe ? La gauche essaie désespérément de faire passer dans l'opinion publique l'idée que l'action de redressement que vous conduisez ne serait pas une politique sociale. Mais c'est prendre les Français pour des sots ! Pour reprendre la terminologie archaïque (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) - car vous êtes des archaïques, messieurs, il n'y a qu'à vous regarder -...

M. Jean-Pierre Sueur. Que c'est minable !

M. Robert-André Vivien. ...elle serait guidée par l'antique politique de classe : les riches contre les pauvres. Ça me rappelle le discours de septembre 1981 de M. Mauroy, ça !

M. Pierre Mauroy. Vous êtes un perturbateur, même à la tribune !

M. Robert-André Vivien. Y a qu'à prendre l'argent là où c'est qu'elle est ! disait-il, ou à peu près. Vous l'avez pris, mais là où il n'était guère, chez les plus pauvres.

Une vraie politique sociale, monsieur le Premier ministre, celle que vous voulez, sera bâtie sur une économie forte. Aucun progrès social n'a jamais été acquis sur une économie malade. Je voudrais rappeler brièvement ce que vous avez entrepris, courageusement et rapidement. Vous avez voulu favoriser l'investissement créateur de richesses, le retour à l'équilibre des comptes sociaux, une plus grande souplesse dans les relations du travail, la participation et l'intéressement. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ça vous gêne ? Tout cela, c'est le Premier ministre Chirac et son équipe qui le font, depuis 120 jours ! Vous, vous avez démolit !

M. Pierre Mauroy. Ce n'est pas vrai !

M. Robert-André Vivien. C'est ça ! « Ce n'est pas vrai », dit-il bêtement !

M. le président. Ah, monsieur Vivien...

M. Robert-André Vivien. Si, c'est vrai !

C'est l'intonation que je juge, monsieur le président, et également le fond du propos.

M. Bernard Bardin. Vous êtes injurieux !

M. Robert-André Vivien. On vous fait des reproches mal fondés, monsieur le Premier ministre. Heureusement que vous avez votre solide assurance, que vous allez gagner, que nous allons gagner avec vous. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Peuziat. Une autre ! Une autre !

M. Robert-André Vivien. J'aime les entendre rire. Sont-ils drôles !

Chacun devrait se rappeler, car nous étions tous présents au cours des différents débats, ce collectif budgétaire que vous avez bâti rapidement. Il a permis d'apurer les comptes, d'engager une grande politique d'économies, de réduire tout de suite le train de vie de l'Etat. Mais ça, c'est un sujet que je n'aborderai pas aujourd'hui.

M. Jean-Pierre Sueur. Heureusement !

M. Robert-André Vivien. Vous comprenez ce que je veux dire ! Ne m'obligez pas à aller plus loin !

L'ajustement monétaire, c'est vous, monsieur Mauroy, qui l'avez fait ou c'est M. Chirac ? C'est M. le Premier ministre Chirac et son gouvernement, avec M. Edouard Balladur, ce n'est pas vous.

La libération de la plupart des prix, c'est vous qui l'avez faite ou c'est M. Chirac et son gouvernement ? C'est M. Chirac et son gouvernement.

La suppression du contrôle des changes que vous aviez annoncée, dont vous vous vantiez, qui l'a faite ? C'est vous ou M. Chirac ? C'est M. Chirac et son gouvernement.

Le plan d'urgence de l'emploi pour les jeunes, c'est vous qui l'avez fait ?

M. Jean-Pierre Sueur. Oui !

M. Robert-André Vivien. C'est M. le Premier ministre et M. Philippe Séguin qui ont permis de dégager immédiatement 4,5 milliards de francs, ...

M. Jean Peuziat. Encore ! Encore !

M. Robert-André Vivien. ... dans le collectif que j'ai eu l'honneur de rapporter devant l'Assemblée, grâce à un formidable effort d'économies budgétaires.

Jamais de tels moyens n'avaient été mis en place pour faire accéder les jeunes au monde du travail. Jamais ! Applaudissez, au moins, et reconnaissez-le. (*Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Le gel des seuils fiscaux dont vous aviez parlé, qui l'a fait ? Jacques Chirac, Premier ministre, et son gouvernement. La diminution des taux d'intérêt, qui l'a faite ? Jacques Chirac, Premier ministre, et son gouvernement.

M. Bernard Berdin. Quel camelot !

M. Robert-André Vivien. La liberté dans la gestion des entreprises, qui l'a faite ? Jacques Chirac et son gouvernement, soutenus par la majorité, et courageusement soutenus - il est vrai que le courage et vous, cela fait deux !

Les mesures fiscales qui ont permis de rétablir la confiance, qui les a prises ? Le gouvernement de M. Chirac !

M. Jean-Pierre Michel. Et la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes ?

M. Robert-André Vivien. Et l'abrogation de la loi Quilliot, qui l'a faite ? (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est ce gouvernement, soutenu par cette majorité !

M. Jean-Pierre Michel. Incroyable ! C'est du café-théâtre !

M. Robert-André Vivien. J'ai encore à l'oreille les propos de M. Fanton.

M. André Fanton. Merci !

M. Robert-André Vivien. Souvenez-vous de ce qu'il vous a dit, souvenez-vous de ce qu'a dit la majorité ! La confiance, vous l'avez maintenant, monsieur le Premier ministre, vous l'avez massivement. Jamais dans l'histoire monétaire - c'est là la différence entre vous, l'opposition, et nous ...

M. Jean Puziat. Vous êtes tombé bien bas !

M. Robert-André Vivien. ... on n'a vu de rentrées aussi importantes de capitaux. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Michel. C'est formidable !

M. Robert-André Vivien. Écoutez-les, les sots ! Les gouverneurs des banques centrales ont rendu hommage à la France, et vous, cela vous fait rire ? Mais vous riez jaune, dans le fond !

M. Bernard Berdin. Mais vous faites rire tout le monde, même à droite !

M. Robert-André Vivien. La confiance, elle vous avait quittés ; elle est revenue avec le gouvernement Chirac. C'est grâce à lui et à sa majorité que de nouveaux capitaux rentrent, ce n'est pas grâce à vous, les faillis, car vous êtes des faillis, à mes yeux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La confiance est revenue massivement, et, cet été, vous avez réussi le tour de force, monsieur le Premier ministre, de rembourser la moitié de la dette extérieure : dix milliards de dollars, et la totalité le sera avant la fin de l'année.

M. Jean-Pierre Michel. Ce n'est pas Chirac, c'est Mad Max !

M. Robert-André Vivien. Mais tout cela, monsieur le président, n'est que relatif ; le plus grand échec de la gauche a été la faillite dans le domaine de la sécurité.

M. Bernard Berdin. Ah oui ! Il n'y a plus d'assassinat de personnes âgées maintenant !

Un député du groupe socialiste. Ni de balles perdues !

M. Robert-André Vivien. J'ai entendu ce matin M. Dumas parler de Fontenay-sous-Bois. Je suis député de Fontenay-sous-Bois, je suis député du Val-de-Marne, je suis prêt à vous emmener dans les rues de mon département certains soirs, à vous faire rencontrer les femmes agressées.

M. Bernard Berdin. N'importe quoi !

M. Robert-André Vivien. C'est cela ! Vous avez toujours été du côté des crapules, jamais du côté des honnêtes gens, et vous le prouvez encore aujourd'hui !

M. Pierre Mauroy. C'est grotesque ! Taisez-vous !

M. Robert-André Vivien. Et si la mort d'un homme est une chose pénible, je suis indigné de lire dans un hebdomadaire, ce matin, ces mots d'un avocaillon sans cause qui se prend pour Zola : « J'accuse ! J'accuse Pasqua ! » Eh bien, au nom du groupe du R.P.R., moi, je dis : Vive Pasqua ! vive

Pandraud ! parce que je tiens à ce qu'ils vivent et à ce qu'ils continuent leur action ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Mauroy. Et vive Zola !

M. Robert-André Vivien. Vous voulez que je vous rappelle la faillite de votre gouvernement, monsieur Mauroy, et celle du gouvernement de M. Fabius ?

M. Jean Puziat. N'importe quoi !

M. Robert-André Vivien. Non ? vous n'y tenez pas ! (*Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Jean-Pierre Sueur. On n'y comprend rien !

M. Robert-André Vivien. Cela ne m'étonne pas !

M. Jean-Pierre Sueur. C'est du bafouillage !

M. Robert-André Vivien. Mais les Français ont constaté avec nous, et les derniers sondages le prouvent, la qualité des mesures prises par M. Pasqua aidé de M. Pandraud et de M. Chalandon.

M. Jean-Pierre Michel. Ça oui ! ...

M. Robert-André Vivien. Quant au terrorisme, messieurs les socialistes, le bilan n'est pas à votre honneur, mais à celui du gouvernement Chirac, je tiens à vous le dire avec toute la solennité qu'impose mon propos. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauroy. Ça recommence !

M. Robert-André Vivien. Mais c'est vrai que, de votre côté, la honte, on ignore.

On peut déjà apprécier les effets des mesures qui répondent aux vœux des Français puisque 55 p. 100 d'entre eux les approuvaient et que 27 p. 100 étaient contre. En d'autres termes, 55 p. 100 des Français, et cela ne fait que s'accroître depuis, considéraient en juin 1986 que vos mesures étaient bonnes.

Monsieur le Premier ministre, pour conclure (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*), je voudrais vous demander, après avoir rappelé dans quel état certains ont mis la France (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) - je veux dire les socialistes - de bien prendre conscience que vous avez derrière vous les employés, les ouvriers, les cadres, les fonctionnaires, les artisans, les chefs d'entreprise, les agriculteurs qui pensent que, grâce à vous et à votre gouvernement, le renouveau de la France est en marche. L'effort de modernisation de la France va se faire avec eux et pour eux, j'ai l'honneur et le plaisir de le dire au nom de mes collègues du groupe du R.P.R.

J'ai parlé des perspectives économiques. Elles sont bonnes.

M. Bernard Berdin. Tout est bon, alors ?

M. Robert-André Vivien. Nous revenons au niveau de nos partenaires qui nous avaient lâchés du fait de la politique conduite au cours des cinq dernières années. Voilà les faits, mes chers collègues, rien que les faits, 120 jours après les élections du 16 mars. Jamais un gouvernement n'a agi avec autant de rapidité, d'efficacité...

M. Jean Puziat. Il n'a rien fait !

M. Robert-André Vivien. ... malgré la complaisance des médias à l'égard de l'idéologie de gauche (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) et les chausse-trapes de toute nature que les socialistes et communistes essaient de mettre en place.

M. Bernard Berdin. Vous ridiculisez le Parlement !

M. Robert-André Vivien. A propos de la complaisance des médias à l'égard de l'idéologie de gauche, monsieur le Premier ministre et monsieur le ministre de la culture et de la communication, et je vous rends à mon tour un hommage sans réserve, après celui que M. Jacques Toubon a formulé au nom du R.P.R. ...

M. Jean Le Garrec. Et la télévision, monsieur Vivien ? Allez-vous en parler ?

M. Robert-André Vivien. ...il faut rappeler que vous avez travaillé dans des conditions difficiles. Il faut savoir que ces gens-là, comme aurait dit Breil, ils se moquent de vous, ils se moquent de nous, car ils savent que nous sommes loyaux et respectueux de la légalité.

M. Roger Corrèze. Et honnêtes !

M. Jean-Hugues Colonna. Nous aussi, monsieur Corréze ! J'espère que vous vous exprimez d'une manière générale, car si vous pensez à quelqu'un en particulier, je suis à votre disposition pour vous donner des explications.

M. Robert-André Vivien. Le seul point faible de cette politique, mais nous sommes à vos côtés aussi dans ce qui va mal, c'est la communication, monsieur le Premier ministre. Vous respectez les textes. Lorsque M. Bourges, président de TF1, est non pas soupçonné, mais accusé par l'inspection des finances, relayée par le rapport de M. Cluzel au Sénat, d'avoir dilapidé les biens de TF1, d'être un mauvais gestionnaire, d'avoir provoqué la démission de son directeur financier bien avant vous, vous n'y touchez pas, et c'est le tort que vous avez.

Souvenez-vous de 1976, monsieur le Premier ministre. Je présidais la commission de contrôle de la gestion financière de l'O.R.T.F. Notre ami Arthur Conte était président. Il y avait une mauvaise gestion, un trou de cinq milliards de centimes ! Qu'avons-nous fait ? Bien qu'il soit de nos amis, on lui a enlevé la présidence. Vous gardez M. Bourges, vous gardez un homme qui, s'il était dans une entreprise privée, se retrouverait en correctionnelle pour abus de biens sociaux (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Jean Le Garrec. C'est scandaleux !

M. Jean-Pierre Sueur. Diffamatoire !

M. Robert-André Vivien. ...et la démonstration en sera faite !

Quant aux journalistes qui espèrent obtenir la palme du martyr en étant chassés de l'écran, chaque jour ils déforment. J'ai reçu, comme nous tous, des lettres qui protestent contre la désinformation. Vous avez sans doute, monsieur le Premier ministre, la lettre d'un M. Ragueneau qui se scandalisait de la présentation faite de votre conférence de presse dans un journal de vingt heures. Il y a eu mille Ragueneau après cette émission. On vous a saucissonné et tronqué. Après, on est allé chercher des commentateurs dans le vivier des anciens ministres socialistes, qui ne sont pourtant pas beaucoup à avoir fait quelque chose, mais aucun représentant de la majorité n'a pu donner son point de vue.

Vous, vous préférez travailler que parler. Eux, c'était le contraire. Ils parlaient beaucoup et ne faisaient rien, ou ce qu'ils faisaient, ils le faisaient mal. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je me souviens encore de Jean-Claude Gaudin citant Pagnol en s'adressant à M. Mauroy : « Le pire, ce n'est pas que tu sois bon à rien, c'est que tu es mauvais en tout ! » (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Robert-André Vivien. Et c'était vrai !

M. Pierre Mauroy. C'est l'Assemblée nationale ici, Vivien, ce n'est pas le cirque !

M. Robert-André Vivien. Je suis le porte-parole du groupe du R.P.R. et chacune de mes paroles est approuvée par mes collègues. Si je parlais à titre personnel, je serais beaucoup plus violent. (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

J'en arrive enfin, avant de conclure, au projet de loi qui a suscité cette motion de censure. Sur ce texte, tout a été dit et fort bien dit. Par M. Péricard, par M. de Préaumont, dont j'ai écouté avec intérêt - c'est ma déformation de rapporteur général - l'excellent rapport présenté au nom de la commission des finances, par vous enfin, monsieur le ministre de la culture et de la communication, qui avez répondu très longuement aux orateurs de l'opposition. Vous l'avez fait avec gentillesse et clarté. Mais ces gens-là, il faut les traiter comme les gouverneurs de la France d'outre-mer, ou plutôt des colonies, traitaient les Baloubas en 1900 ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils se moquent de vous ! Ils ne méritent pas autre chose, car ils n'ont pas votre sincérité, ni votre loyauté. Quand on joue avec les tricheurs, on perd toujours, et nous n'avons pas le droit de perdre le combat de la communication.

M. Bernard Baroin. C'est attristant !

M. Robert-André Vivien. Votre texte est clair. Il a trois objectifs. Un objectif démocratique : vous allez assurer l'indépendance de l'information. Un objectif culturel : vous allez

développer la création audiovisuelle. Un objectif économique : vous allez moderniser les télécommunications et créer les conditions d'une ouverture progressive à la concurrence.

Dans son intervention sur le projet de loi, Jacques Toubon s'adressait en ces termes à M. Léotard : « Vous avez une ambition pour la culture et pour la nation, et cette ambition, elle est aussi la nôtre, celle de la majorité des Français qui comme nous vous soutiennent, qui comme nous souhaitent que, grâce à ce gouvernement, la télévision et toutes les formes de communication sortent de l'archaïsme, de la rigidité où elles sont enfermées depuis des décennies. » Le secrétaire général du R.P.R., président de la commission des lois, concluait, et cela vaut aussi pour vous, monsieur le Premier ministre : « Avec vous, à vos côtés, la majorité a l'ambition de la liberté et, par la liberté, du progrès. »

Voilà un trop bref bilan de ce que fut l'action de votre gouvernement. Pour conclure, je rappellerai cet aphorisme que j'emprunte également à Jacques Toubon : « Ce n'est pas parce qu'une chose est difficile qu'on n'ose pas agir, c'est parce qu'on n'ose pas agir qu'elle nous paraît difficile. » C'est très beau et c'est très vrai. (*Sourires.*)

Il n'y a pas de fatalité du déclin, c'est une lâcheté de l'esprit. Tout est affaire de volonté et de caractère : le caractère, cette « vertu des temps difficiles », comme le disait le général de Gaulle, si l'opposition, qui s'y réfère sans cesse, m'autorise moi aussi à le citer. Nous sommes à quatorze ans du troisième millénaire.

Tout à l'heure, M. Lamassoure a secoué le cocotier un peu dur. Il a parlé des trois-quarts. Moi, j'ai passé trois ans de ma vie à jouer seconde ligne - on dit que ce sont les plus bêtes qu'on y met ! (*Sourires*) - mais bravo les jeunes ! Et puis, il y a encore quelques anciens qui sont là pour vous aider aussi, monsieur le Premier ministre. C'est le côté polymorphe de votre majorité qui fait votre force. Qu'il s'agisse des trois-quarts, ou des piliers - le président Chaban-Delmas le dirait mieux que moi -, vous avez une bonne équipe, une très bonne équipe. Les Français le savent et le sentent.

Notre pays est en train de changer, on le voit chaque jour. Vous avez coutume de dire : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin. » Je ne sais pas si c'est votre grand-mère qui a trouvé cela, mais c'est vraiment très bien ! (*Sourires.*) Nous sommes sur la bonne voie : continuez ! Vous pouvez compter sur nous, on compte sur vous !

Pour conclure, monsieur le Premier ministre (*Encore ! sur les bancs du groupe socialiste.*) c'est au nom du groupe R.P.R. que je vous dis, comme nous l'avons crié le 13 octobre 1951, avec mes camarades Weigsheder, Duraud et bien d'autres, lors de la dix-septième attaque et contre-attaque du Crève-Cœur, au moment de l'assaut final et victorieux - mais, grâce à Dieu, vous n'aurez pas, comme nous, 70 p. 100 de pertes - c'est donc du fond du cœur que je vous crie : « Banzai ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Rappel au règlement

M. Jean Le Garrec. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, pour un rappel au règlement.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 56 et suivants, relatifs à l'organisation de nos débats.

J'ai écouté avec attention l'intervention de M. Robert-André Vivien.

M. Eric Raoult. Excellente intervention !

M. Jean Le Garrec. Nous sommes en fin de session extraordinaire et on peut éprouver, pendant quelques minutes, un certain amusement à écouter M. Vivien qui, à l'évidence, n'avait pas préparé son texte, parler de tout et surtout de rien ! Mais, très vite, l'amusement le cède à la consternation et à l'indignation. Non seulement il a caricaturé la politique de la France pendant de nombreuses années et les efforts consentis par l'ensemble du pays, et notamment des salariés, pour faire face à une situation extrêmement difficile, mais il a lancé un véritable appel à la délation, mais il a évoqué je ne sais quelle citation devant la justice du président d'un grand établissement public, mais il a déformé les paroles d'un Premier ministre de la France. Je trouve cela attristant et affligeant !

M. le président. Mon cher collègue, ce n'est pas un rappel au règlement ! Vous êtes en train de greffer une intervention sur une autre. Je ne peux pas vous laisser continuer sur ce registre !

M. Jean Le Garrec. C'est bien un rappel au règlement que je fais, monsieur le président...

M. le président. Pas du tout ! Vous êtes hors rappel au règlement !

M. Jean Le Garrec. ...et je le conclurai, si vous le permettez, en m'adressant au Premier ministre.

Déjà le débat a été escamoté, et le projet de loi qui est à l'origine de cette motion de censure sera adopté sans que l'Assemblée ait eu à connaître des amendements - plus d'une centaine - dont il faisait l'objet. Etant donné l'importance de ce texte, monsieur le Premier ministre, vous aurez à répondre d'une procédure qui dénature aussi gravement le rôle du Parlement et le contenu même de la loi qui aurait dû résulter de ses délibérations. De surcroît, considérez-vous, en votre qualité, qu'il soit normal d'attaquer, comme on vient de le faire non seulement le président d'une grande entreprise nationale, mais encore, et en sa présence, un ancien Premier ministre ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. A l'avenir, mon cher collègue, je ne vous laisserai pas prononcer une seule phrase si vous enfreignez aussi manifestement les règles du rappel au règlement. Premièrement, vous n'avez pas à greffer une intervention sur une autre. Deuxièmement, vous n'avez pas à vous adresser au Premier ministre mais au président de l'Assemblée. Je demande à chacun de respecter le règlement.

M. François Loncle. Et Bigard ?

M. Jean-Pierre Suor. Le règlement ne s'applique pas à lui ?

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Yvon Briant.

M. Yvon Briant. Monsieur le Premier ministre, après l'excellente intervention de M. Vivien...

M. Robert-André Vivien. Merci !

M. Jean-Pierre Michel. Vous n'étiez même pas en séance ! C'est lamentable !

M. Yvon Briant. J'étais bien là, mais ma présence est discrète, monsieur Michel !

Après M. Vivien, disais-je, je ferai moi aussi, modestement, un peu d'histoire. Certes, il n'est pas d'usage de parler de soi à cette honorable tribune, mais qu'il me soit permis d'enfreindre la tradition : je crois qu'aujourd'hui les circonstances m'y autorisent. Nouveau parlementaire, il m'est en effet donné, pour la quatrième fois en à peine plus de quatre mois de mandat, d'intervenir dans la discussion d'une motion de censure. Quatre fois sur cinq : la chose est sans doute peu banale, mais je ne revendiquerai pas pour autant une mention au livre des records car il est des records dont on se passerait bien.

Cinq cas d'application par le Gouvernement des dispositions de l'article 49-3 de la Constitution, cinq motions de censure déposées par le groupe socialiste, cela fait évidemment beaucoup pour une procédure que Paul Reynaud, alors président du comité consultatif constitutionnel, avait qualifiée de dégradante pour l'Assemblée nationale.

« Le recours à une disposition qui tend finalement à ériger le silence de l'Assemblée en consentement doit demeurer limité. Il ne saurait en aucun cas devenir un moyen de légiférer. » Vous aurez reconnu, monsieur le président, le discours que vous avez prononcé en décembre 1979. Et vous ajoutiez alors : « L'Assemblée n'est plus omnipotente ; elle l'admet mais elle ne saurait devenir une simple chambre d'enregistrement. » J'approuve bien sûr entièrement ces sages paroles.

L'état de la France après cinq années de gestion socialiste appelle certes des mesures rapides, mais leur adoption ne doit pas intervenir au détriment de l'équilibre institutionnel du pays. L'article 49-3 a été mis en œuvre à cinq reprises en quatre mois alors que, de 1958 à 1981, neuf textes seulement avaient été adoptés par ce biais. Si j'ai arrêté mes comptes à 1981, c'est pour que mon exemple soit plus significatif, tant il est vrai que les gouvernements de gauche ont par la suite

allégrement accéléré cette moyenne. Comme quoi la vertu n'est pas toujours du côté de ceux qui s'en parent, ni d'ailleurs l'innocence.

J'admets que l'article 49-3 est parfois nécessaire. Il faut en effet éviter que, par le détour du blocage des projets de loi, une opposition minoritaire puisse mettre le Gouvernement hors d'état de gouverner. Voilà pourquoi ma condamnation de cette pratique s'adresse autant au Gouvernement qu'à l'opposition de gauche qui, au Sénat plus encore qu'ici, semble se complaire au petit jeu de l'obstruction.

A l'appui de votre démarche, monsieur le ministre, vous avez invoqué l'urgence des réformes à accomplir. Il y a certes beaucoup à faire dans le secteur de la communication où, hormis quelques techniques particulières, la France accuse un retard certain. Notre production audiovisuelle décline, et les grands discours et les pétitions de principe n'y changent en fait pas grand-chose : il faut des actes.

M. Lang avait beau décréter en 1981 que 60 p. 100 des émissions diffusées sur les ondes nationales seraient d'origine française, il n'empêche qu'en cinq ans la pénétration étrangère sur le marché audiovisuel s'est accrue de 70 p. 100.

On avait beau vouloir ne pas subordonner les nouvelles techniques de communication à des choix industriels, il n'empêche que l'explosion technologique a seule déterminé le nouveau paysage des communications.

L'humanisme de M. Fillioud, étrangement absent de ces débats, est peut-être admirable quand il écrivait en 1981, dans un grand journal du soir, un article consacré à cette question et intitulé : « La place de l'homme ». La place de l'homme ! A trop se contempler le nombril on a perdu tout sens des réalités économiques.

En maintenant artificiellement les monopoles, en adoptant le principe des commandes obligatoires à la S.F.P., en laissant subsister quantité de tracasseries administratives et réglementaires, on pensait pouvoir se satisfaire d'une simple émulation, si je puis dire, franco-française. Mais aujourd'hui, la technologie ouvre la communication à toutes les concurrences.

Je reconnais alors à votre projet, monsieur le ministre, la sagesse de rompre avec la logique des monopoles et de l'étatisme, une logique aujourd'hui dérisoire et par laquelle on croyait être chez soi en barricadant la porte d'une maison où il n'y a désormais plus de murs.

Je respecte l'humilité de ce projet, qui se veut simplement souple et cohérent, tant il serait vain de vouloir graver sur les tables de marbre les principes auxquels devraient se conformer à l'avenir des mutations technologiques dont nous avons à peine pris conscience aujourd'hui.

J'approuve la privatisation de T.F. 1, non au motif que la privatisation serait une fin en soi, mais pour la bonne raison que cette chaîne privatisée devient une arme supplémentaire pour la France sur un marché, je le répète, ouvert par la technique aux concurrents étrangers.

En revanche, monsieur le ministre, je regrette que votre texte néglige d'aborder la question de l'Agence France-Presse. Vous avez bien voulu me répondre l'autre jour qu'elle ne correspondait pas à l'objet du texte. Je crois que si. Il ne servirait à rien, en effet, de chercher à garantir la vitalité et l'indépendance des moyens audiovisuels français si, en amont, toutes les informations nous étaient fournies par des organismes étrangers. Personne n'ignore que l'Agence France-Presse est à la source de 70 p. 100 de nos informations radio-diffusées et télévisées. Or cette entreprise absolument vitale, absolument irremplaçable, est en train de mourir parce que son statut juridique hybride la maintient artificiellement en dehors de la logique concurrentielle, alors même que le marché mondial de l'information est soumis à la plus impitoyable des concurrences. On ne peut prétendre assurer dans un texte l'indépendance de l'information audiovisuelle si, à la source, on ne permet pas à l'A.F.P. de vivre. Et de vivre non pas artificiellement, grâce aux subsides de l'Etat qui la discréditent aujourd'hui à l'étranger, lui font perdre des parts considérables de son marché et la condamnent donc à terme, mais grâce à une véritable politique commerciale qui ne pourra être rendue possible que par une réforme de son statut.

Hormis cette lacune, qu'il appartiendra peut-être à l'Assemblée de réparer avant que la crise de l'A.F.P. ne soit irréversible, j'approuve dans l'ensemble ce projet de loi, que j'estime rationnel et libéral. Je regrette donc que la procédure suivie puisse donner l'impression d'une adoption forcée, alors

que la très grande majorité des membres de cette assemblée est favorable à un texte qui prend acte de l'incompatibilité de la survie du monopole avec la marée des nouvelles techniques, qui fait confiance à l'initiative privée, qui désengage l'Etat d'un domaine où il n'a pas vocation à l'omnipotence, qui vise à rétablir la rigueur financière là où la religion du service public imposait à la nation des sacrifices de plus en plus inutilement coûteux, qui clarifie les missions des différents intervenants, un projet enfin - et je conclus, monsieur le président - qui préfère le bon sens au dogmatisme.

Pour toutes ces raisons, je ne voterai naturellement pas la motion de censure. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, c'est donc l'adoption du projet de loi sur la communication qui vous est proposée aujourd'hui.

Ce projet de loi, je vous le rappelle, est un des éléments essentiels de la plate-forme commune de la majorité, celle sur laquelle elle s'est battue lors de la campagne électorale, celle qu'elle s'est engagée à appliquer, celle qui a provoqué chez une majorité d'électrices et d'électeurs de notre pays l'adhésion qui fait que, aujourd'hui, nous sommes la majorité.

Il s'agit en fait d'un texte ambitieux, véritable mode d'emploi de la communication, digne d'un pays moderne, comme l'a voulu le ministre de la culture et de la communication, qui s'est tourné vers les industries de pointe, sans pour cela renier ou négliger son immense patrimoine culturel.

Conformément à l'assurance donnée aux Français, ce projet de loi organise un désengagement sans précédent de l'Etat dans un domaine où celui-ci a exercé trop, et trop longtemps, des responsabilités directes.

Ce désengagement est absolument indispensable aujourd'hui, mais il ne signifie en aucun cas l'abandon par l'Etat de ses devoirs qui, dans ce domaine particulier, consistent à assurer la liberté de l'information et à créer les conditions propices à un développement de la création.

Il s'agit d'inverser une tendance séculaire à l'étatisation et au renforcement des monopoles centrés sur la puissance publique et pour cela de remettre en cause des années d'habitudes, de mettre fin à des gestions contestables - vous avez eu raison de le souligner, monsieur Robert-André Vivien - et de miser sur l'avenir grâce à la qualité des hommes et à la puissance reconnue de leur esprit créatif.

Certains ont voulu faire obstacle à cette grande entreprise, notamment par la multiplication des procédures d'obstruction au Sénat, mais le ministre de la culture et de la communication a parfaitement su défendre, avec intelligence et persévérance, le projet gouvernemental enrichi tant au Sénat - c'est vrai - qu'à l'Assemblée par les rapporteurs et les membres des diverses commissions, que je tiens toutes et tous à remercier particulièrement.

Ce texte qui vous est proposé, soutenu, je le sais, par l'ensemble de la majorité gouvernementale revêt - faut-il le rappeler ? - trois aspects essentiels : il est d'une très grande cohérence ; il affirme le désengagement de l'Etat ; et il prépare l'avenir.

Toute la philosophie de cette loi repose en effet sur cette constatation d'évidence que l'Etat n'est pas propriétaire des fréquences. En revanche, il lui revient d'organiser, au nom de l'intérêt général et en raison de leur rareté, la liberté de leur usage.

Cette organisation relève de la Commission nationale de la communication et des libertés, institution centrale de ces nouvelles structures mises en place, commission totalement indépendante du Gouvernement. Composée de treize membres, pour partie désignés par les plus hautes autorités de la République, pour partie élus par les grands corps de l'Etat et l'Académie française, pour partie cooptés parmi les milieux professionnels, la Commission nationale de la communication et des libertés deviendra l'instance chargée de garantir et d'organiser la liberté entre les acteurs, publics ou privés, du système de la communication.

La nature même de cette commission explique l'élargissement très important de ses attributions par rapport à celles de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle qui avait été créée par la loi de 1982. Cette instance, c'est vrai, a

constitué un premier pas dans le sens d'une séparation entre le Gouvernement et l'audiovisuel, séparation insuffisante, mais séparation, je le reconnais bien volontiers.

La Commission nationale de la communication et des libertés réalise, elle, réellement la séparation effective qui était nécessaire et devient compétente pour l'ensemble de la communication qui comprend la télévision proprement dite, bien entendu, mais aussi les télécommunications.

Dans ce domaine, toutefois, le Gouvernement s'est montré, comme il convient, pragmatique : la Commission nationale de la communication et des libertés ne se substituera totalement à l'Etat que lorsqu'une loi aura organisé la concurrence, nécessaire dans un Etat moderne, dans le domaine des télécommunications. Le Gouvernement vous présentera ce texte - il est actuellement élaboré par le ministre compétent - avant la fin de l'année 1987. Il sera la clé de l'avenir industriel et financier d'un secteur où les technologies obligent peu à peu tous les Etats modernes sans exception à revoir la conception de leur rôle et à « déréglementer ».

La Commission nationale de la communication et des libertés sera donc le garant de la dérégulation à la française du secteur des télécommunications et elle devra donc être pleinement associée aux travaux préparatoires à cette entreprise de grande ampleur où il faudra montrer, je le répète, à la fois de l'audace et du réalisme.

L'affirmation du rôle de la Commission nationale de la communication et des libertés dans l'attribution des fréquences télévisuelles, après une procédure d'appel à la concurrence, explique, comme l'engagement en avait été pris par l'actuelle majorité, l'annulation par décret des concessions consenties aux chaînes 5 et 6, créées dans la précipitation et dans les conditions contestables que l'on sait...

MM. Alain Lamassoure et André Fanton. Très bien !

M. le Premier ministre. ... - le mot est faible - ... par le gouvernement précédent, à quelques mois, bien sûr, des élections législatives.

Grâce à la concession de service public, qui permet à l'Etat d'agir de façon discrétionnaire ainsi que l'a reconnu le Conseil d'Etat, ces chaînes de télévision disposaient de privilèges exorbitants impliquant même leur indemnisation en cas de modification des structures de l'audiovisuel. Le Gouvernement a, en la matière, préféré respecter ce qu'il croit être un principe de moralité publique et politique : devant la Commission nationale de la communication et des libertés, toutes les entreprises de communication seront égales, en droits et en devoirs. Tout se passera, j'en prends l'engagement, de la façon la plus honnête et la plus transparente.

M. Robert-André Vivien. Ça changera !

M. Alain Lamassoure. Très bien !

M. le Premier ministre. Ce texte réaffirme donc - c'est le deuxième point - le désengagement de l'Etat, comme l'a remarquablement souligné M. le ministre de la culture et de la communication. Car le véritable rôle de l'Etat, c'est d'être un garant et non pas un gérant.

La communication est un secteur économique à part entière où un colbertisme excessif paraît aussi dérisoire qu'inutile face aux progrès de la technologie ou face aux multinationales américaines et japonaises. Pour autant, il n'est pas question de brader le service public auquel les Français demeurent à juste titre fort attachés.

Le texte de loi instaure un équilibre entre un service public fort et devant servir de référence, diffusé par deux chaînes, Antenne 2 et F.R. 3, et des entreprises privées comme T.F. 1, la 5^e chaîne réattribuée et des stations régionales et locales.

Le projet de loi propose, en effet, la privatisation d'un grand réseau public, T.F. 1. Pourquoi T.F. 1 ?

Tout d'abord parce que T.F. 1 est une chaîne populaire, de large audience et à fort potentiel publicitaire. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Sueur. Vous privatisez ce qui est populaire. Drôle d'argument !

M. le Premier ministre. Ensuite parce que cette chaîne n'est pas bien gérée.

M. Robert-André Vivien. Oh non !

M. Pierre Mauger. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. le Premier ministre. Ses bilans financiers sont là, hélas ! pour le prouver.

M. Robert-André Vivien. Et ce n'est pas tout !

M. le Premier ministre. Mais je souligne que cette constatation d'une gestion plus que contestable ne met nullement en cause la qualité reconnue des personnels et des techniciens de la chaîne (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste...*)

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le Premier ministre. ... à qui le projet de loi assure d'ailleurs - et c'est ce qu'a voulu M. François Léotard - les garanties sociales nécessaires et indispensables.

M. Pierre Mauger. Il a eu tort !

M. le Premier ministre. La privatisation n'est donc pas une sanction et je refuse formellement tout procès d'intention à ce sujet ; elle est, au contraire, la chance de cette grande entreprise d'avoir enfin les moyens de lutter à armes égales avec ses grandes consœurs étrangères et de la faire accéder au club très restreint des « superpuissances des images ».

Je réfute également toute accusation faite au Gouvernement de brader T.F. 1. Sur ce point essentiel, le texte de la loi est irréprochable, le ministre de la culture et moi-même y avons personnellement veillé.

Nul ne pourra détenir plus de 25 p. 100 du capital, et cela est d'ailleurs valable pour toutes les chaînes de télévision. Le consortium d'acheteurs ne dépassera pas 50 p. 100 de ce capital, dont 40 p. 100 sera libéré en bourse. Enfin, les salariés de l'entreprise disposeront de 10 p. 100 des actions, engageant ainsi une véritable participation. Sur ce plan, l'économie générale du projet de loi cherche à se rapprocher du dispositif prévu dans la loi de privatisation qui vient d'être adoptée par le Parlement, tout en prévoyant les adaptations nécessaires. Ce n'est donc pas l'Etat qui choisira désormais les acheteurs de télévision, dans le cas présent, de T.F. 1, mais la Commission nationale de la communication et des libertés, après fixation des prix selon la procédure de droit commun pour la privatisation, toutes les garanties ayant été prises pour que la privatisation de T.F. 1 donne lieu à une compétition loyale et ouverte. Rien, aujourd'hui, ne sera plus fait en cachette !

Mais cette privatisation ne doit pas masquer l'importance que le Gouvernement accorde au secteur public de l'audiovisuel.

Diffusé par deux chaînes, Antenne 2 et F.R. 3, le service public sera servi par deux organismes : T.D.F. et la S.F.P.

Télédiffusion de France, devenue société à capitaux majoritairement publics, disposera des moyens de mener à bien une diversification d'autant plus nécessaire qu'elle aura perdu le monopole de la diffusion.

Avec son corps d'ingénieurs de très haut niveau et sa compétence en technologie de pointe, T.D.F., dans sa nouvelle formule, continuera à jouer, dans un cadre concurrentiel, un rôle de premier plan dans le secteur de la communication.

Il en ira de même pour la S.F.P., libérée du mécanisme pervers des commandes obligatoires, et qui devra tirer le meilleur d'elle-même, en rompant avec certains errements et avec le poids des habitudes. A cette condition, je pense qu'elle peut réussir puisqu'elle aussi dispose d'un personnel très qualifié et d'un potentiel technique de premier plan.

Antenne 2 et F.R. 3 deviendront, en ce qui les concerne, les deux piliers du service public télévisuel. Il conviendra de faire en sorte que ces chaînes continuent de disposer des moyens nécessaires à leurs ambitions. Il leur appartiendra de recueillir, par la qualité de leurs émissions et la spécificité de leur mission, l'adhésion du public. Car tel est bien l'objectif : il s'agit de faire plaisir non pas à soi-même, non pas à ceux qui travaillent dans ce secteur...

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le Premier ministre. ... mais aux clients, c'est-à-dire à l'ensemble des téléspectateurs. C'est le seul critère qui doit nous mobiliser.

A cet effet, une nécessaire complémentarité des deux chaînes devra être réalisée. L'une, Antenne 2, doit conserver sa vocation populaire, associée à des émissions de qualité, qui fait son succès. L'autre, F.R. 3, devra faire l'objet d'une réflexion approfondie de la part des pouvoirs publics. Cette

chaîne, en effet, hésite encore entre une vocation régionale et des ambitions nationales qui n'ont pas, à ce jour, tenu leurs promesses.

Le ministre de la culture et de la communication a l'intention de réunir, à ce sujet, un groupe de travail. C'est une excellente initiative que j'approuve pleinement. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) L'idée que l'on puisse réfléchir vous fait rire ? Je dois dire que je le comprends ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Car il faut sans doute inventer pour F.R. 3 une formule nouvelle, cherchant moins l'audience globale que les cibles privilégiées selon les jours de la semaine, un peu à la manière de l'excellente chaîne britannique « Channel Four » et permettant, à terme, la montée sur satellite de certains programmes pour constituer, avec d'autres chaînes européennes publiques et privées, la chaîne culturelle à vocation européenne qui, de toute façon, se réalisera un jour.

Il me faut citer encore le rôle éminent des autres organismes du secteur public, qu'il s'agisse de Radio France, de l'I.N.A., de R.F.O. et de R.F.I.

Tous sont indispensables à la cohérence de l'édifice audiovisuel national, où secteur public et secteur privé devront se conforter mutuellement afin de placer notre pays en bonne posture dans la grande aventure de la communication qui se met en place aujourd'hui à l'échelle de l'Europe.

Car ce texte de loi - et c'est capital - permet à la France d'envisager l'avenir de façon sereine.

L'avenir de la communication passe, pour notre pays, par deux voies complémentaires : le développement des technologies nouvelles et la mise en œuvre d'une spécificité culturelle dans un cadre qui est nécessairement européen.

La loi aménage, en les confortant, ces deux voies.

Les technologies nouvelles de la communication sont le câble qui d'ici à dix ans permettra la circulation de toutes données - téléphone, télévision, etc. de manière instantanée et interactive, et les satellites qui permettront à ces données de passer d'un continent à l'autre.

Dans ces deux domaines, la France détient une position importante et même une avance qu'il s'agira de maintenir et si possible de développer.

En confiant à la Commission nationale de la communication et des libertés le soin d'attribuer les fréquences câbles et satellites, le Gouvernement montre clairement le choix qu'il a effectué : celui de permettre de faire, plutôt que de faire lui-même, sans pour autant renoncer à ses prérogatives ou renier ses engagements. Et j'en veux pour preuve sa récente décision de poursuivre le programme de diffusion directe de télévision par satellite.

De même que pour le câble, la D.G.T. honorera tous les contrats qu'elle a signés avec les collectivités locales, mais rien n'interdira plus à la société privée qui le souhaitera d'équiper, par le câble, une ville de France. C'est cela aussi, la liberté !

Une fois de plus, c'est le réalisme qui guide l'action gouvernementale pour créer ces réseaux de communication de l'avenir que sont la numérisation et la fibre optique.

Mais l'enjeu essentiel de la communication de demain, c'est, bien entendu, l'enjeu culturel.

L'internationalisation des médias, accélérée par le progrès technique, supprime les frontières de la circulation des images. C'est une excellente chose. Mais cela peut être dangereux si on n'y prend pas garde : depuis quatre ans, on peut constater et déplorer une très importante diminution de la création française et européenne sur nos trois chaînes publiques ; M. Lamassoure a eu raison de le rappeler.

La disparité des marchés européens et américains et, peut-être, une attitude de facilité conduisent à l'achat de séries étrangères, la plupart du temps américaines, de plus en plus nombreuses.

Cela entraîne un risque indiscutable de dépossession culturelle qui pourrait nous rendre à terme vulnérables, non pas qu'il faille prôner un protectionnisme frileux en ce domaine ; mais seul un peuple solidement enraciné dans sa culture peut subir sans dommage un déferlement d'images qui impressionnent sa mémoire autant que ses capacités d'imagination et d'innovation.

Ces capacités, c'est à l'échelle du monde moderne, dans un cadre franco-européen, qu'il s'agit de les développer demain.

La loi s'y attache en confiant à la Commission nationale de la communication et des libertés le soin de sélectionner les candidats à l'attribution des fréquences en fonction de leur capacité à créer des images : ainsi seront choisis les projets les plus créatifs, les plus aptes à traduire cette culture audiovisuelle européenne qui fait encore défaut, tout en développant et en renforçant notre culture nationale. N'est-ce pas là le signe de la conjugaison d'une grande ambition technologique et d'un grand défi culturel ? C'est sur cette vision positive de l'avenir que le ministère de la culture et de la communication a conçu cette loi après une très large consultation des créateurs et des professionnels compétents. Il ne s'est pas caché pour négocier avec l'un ou avec l'autre. Ce sont tous les professionnels compétents qu'il a vus et entendus.

Un député du groupe socialiste. L'Immaculée Conception ! (*Sourires.*)

M. le Premier ministre. Le Gouvernement a des devoirs et des responsabilités vis-à-vis de la France et des Français : dans les mois à venir les signes tangibles du redressement qu'évoquait toute à l'heure, comme une nécessité, M. Robert-André Vivien seront la preuve de l'efficacité de son action et les citoyens de notre pays lui en sauront gré, j'en suis sûr, le jour venu.

Il vous appartient aujourd'hui de permettre au Gouvernement de continuer dans la voie du progrès et du redressement national indispensable tout en préparant activement l'avenir de notre pays. Aussi, mesdames, messieurs les députés, c'est avec confiance que je vous demande de repousser la motion de censure qui est discutée aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Les explications de vote et le vote sur la motion de censure sont renvoyés à la prochaine séance.

2

ORDRE DES TRAVAUX

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Explications de vote et vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution par :

MM. Joxe, Jospin, Dumas, Sapin, Lejeune, Mme Leroux, MM. Lacombe, Beauvils, Dhaille, Laurain, Douyère, Belorgey, Anciant, Colonna, Mme Lalumière, MM. Alain Barrau, Chapuis, Durupt, Labarrère, Portheault, Clert, Mme Roudy, MM. Laurisseries, Oehler, Mme Frachon, M. André Ledran, Mme Stievenard, M. Auroux, Mmes Osselin, Lecuir, MM. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), Bassinet, Bellon, Proveux, Alain Richard, Derosier, Mexandeau, Mme Sicard, MM. Béche, Malandain, Alain Vivien, Bartolone, Schwartzberg, Calmat, Wacheux, Adevah-Pœuf, Pezet, Strauss-Kahn, Le Garrec, Giovannelli, Guyard, Mmes Cresson, Neiertz, Trautmann, MM. Sueur, Bourguignon, Chupin, Fizbin, Schreiner, Emmanuelli, Queyranne, Bonnemaison, Lang, Stirn, Michel Berson, Chauveau, Billardon, Puaud, Prat, Mahéas, Michel Hervé, Worms, Chanfrault, Bonrepaux, Dessein, Le Bail, André Borel.

(*Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité pour l'adoption, en première lecture, du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la liberté de communication, modifié par les amendements nos 677, 275, 276 et 678 modifié par le sous-amendement n° 961, les amendements nos 280, 679, 680, 681, 282, 962, 682, 683, 684, 685, 288, 289 et 290 modifié par le sous-amendement n° 963, les amendements nos 291 rectifié, 688 et 293 modifié par le sous-amendement n° 964, les amendements nos 689, 294, 690, 965, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 966, 967, 705, 706, 707, 968, 969, 710, 712, 713, 970, 715, 971 et 716 modifié par les sous-amendements nos 972 et 973, les amendements nos 717, 73, 720, 721, 19, 722, 723, 724, 725, 974, 727, 729 et 730 modifié par les sous-amendements nos 975 et 976, l'amendement n° 732 modifié par le sous-amendement n° 977, les amendements nos 733, 960 corrigé, 735, 736, 737 et 738 modifié par les sous-amendements nos 978 et 997, les amendements nos 979, 980, 748, 306, 307, 981, 749, 982, 750, 751, 752, 983, 312, 754, 755, 984, 985, 986, 987, 988, 760, 989, 762, 990, 764, 765 et 767 modifié par le sous-amendement n° 991, les amendements nos 768, 769 et 770 modifié par le sous-amendement n° 992, les amendements nos 771, 772, 773, 774 et 775 modifié par le sous-amendement n° 993, l'amendement 776 modifié par les sous-amendements nos 994, 995 et 996 et les amendements nos 777, 778 et 779.)*

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.